



Plan d'actions pour la biodiversité



Saint-Agathon

juin 2024



Plantation d'une haie bocagère - secteur de Hent Meur

Plan d'actions pour la biodiversité

Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Agathon

Commune de Saint-Agathon
3 Place du Bourg
22200 SAINT-AGATHON
Tél : 02.96.44.95.91
Mail : mairie@saintagathon.fr
www.saintagathon.fr

Rédaction : commune de Saint-Agathon

SOMMAIRE

Méthodologie de construction du plan d'action(p.3)

Fiche action – exemple(p.4)

I – Connaître, sensibiliser et mobiliser(p.5)

1. Partager largement les résultats de l'ABC(p.6)

2. Poursuivre l'amélioration des connaissances(p.7)

3. Poursuivre la sensibilisation et l'information des acteurs du territoire(p.9)

4. Renforcer les actions de sensibilisation à la biodiversité auprès des scolaires(p.10)

5. Créer un comité pour la biodiversité(p.11)

6. Valoriser les sentiers de randonnée et développer les liens avec la biodiversité(p.12)

II – Planifier une gestion adaptée pour préserver ou restaurer les espaces et éléments naturels(p.14)

1. Poursuivre la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts publics(p.15)

2. Améliorer la gestion des éléments linéaires (bords de routes, fossés et haies)(p.17)

3. Assurer une gestion adaptée le long du linéaire de chemin de fer(p.19)

4. Protéger et assurer une gestion adaptée des boisements(p.20)

5. Protéger et assurer une gestion adaptée des sites à enjeux de préservation(p.21)

6. Lutter de manière raisonnée contre les Espèces Exotiques Envahissantes(p.24)

III – Aménager, effectuer des travaux pour favoriser la biodiversité et restaurer les habitats dégradés(p.26)

1. Réhabiliter et renforcer le bocage(p.27)

2. Sécuriser les infrastructures hydrauliques à risque et résorber les ruptures et points noirs identifiés(p.29)

3. Agir en faveur des milieux aquatiques(p.31)

4. Restaurer les espaces naturels dégradés identifiés sur le territoire(p.33)

IV – Intégrer la biodiversité dans l'aménagement du territoire(p.35)

1. Réduire la pollution lumineuse et préserver une trame noire fonctionnelle(p.36)

2. Accompagner l'activité agricole vers une meilleure intégration des enjeux de biodiversité(p.37)

3. Prendre en compte la biodiversité sur les sites des entreprises de la Zone Industrielle(p.39)

4. Accompagner les habitants vers une meilleure gestion des jardins privés(p.40)

5. Améliorer l'accueil de la biodiversité en ville(p.41)

6. Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire communal(p.43)

V – Candidater au label Territoire Engagé pour la Nature (TEN)(p.45)

VI - Diffuser la dynamique d'ABC à travers le territoire et auprès des communes voisines(p.47)

Éléments de support(p.48)

Méthodologie de construction du plan d'actions

Dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale, l'élaboration du plan d'actions en faveur de la biodiversité s'est déroulé de la manière suivante :

- Dans un premier temps, au fil de l'ABC, de nombreuses préconisations d'actions ont été proposées par les partenaires experts naturalistes à la suite des différents inventaires menés. Ainsi, des actions d'amélioration des connaissances, de gestion, de restauration ou d'aménagement du territoire ont été préconisées par le GRETIA, le GEOCA, le GMB, War-dro an Natur, la FDC22, Bretagne Vivante et Guingamp-Paimpol Agglomération.
- Les différents travaux des étudiants de l'UCO ont aussi permis de mettre en évidence certaines actions indispensables à la préservation de certains secteurs ou de certaines espèces étudiées.
- Aussi, les élus de Saint-Agathon ont été consultés, afin de recueillir des champs d'action supplémentaires et d'étudier les possibilités d'intégration des sujets liés à la biodiversité dans les différentes commissions représentées (Culture, Patrimoine, Vie associative, Enfance-Jeunesse, Urbanisme...).
- Enfin, des personnes-ressources (habitants, naturalistes, responsables d'associations) ont pris part à la construction du plan d'actions selon leur connaissance du territoire.



Les mares, des habitats importants à préserver - secteur de Kerhamon



Prairies humides à enjeux - secteur de Guern ar Punso

Intégrer la biodiversité dans l'aménagement du territoire : les leviers d'une commune

A la suite de la démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale, la collectivité a désormais une meilleure idée de l'état de la biodiversité locale et des principaux enjeux présents sur son territoire. Afin de poursuivre l'amélioration des connaissances, la préservation et la valorisation de son patrimoine naturel, la commune dispose de plusieurs leviers :

- l'animation et la communication au sein de son territoire
- le pouvoir de police judiciaire du maire
- le contrôle sur le foncier (préemption, vision globale du territoire...)
- la gestion des espaces et bâtiments publics
- une vision des enjeux transversaux, au-delà des enjeux particuliers
- le pilotage et la coordination d'actions partenariales sur son territoire

Code fiche action	Titre de l'action
-------------------	-------------------

Contexte et description

Éléments de contexte dans lesquels s'inscrit l'action.

Les actions à réaliser sont les suivantes :

mise en œuvre concrète pour mener à bien l'action principale

PRIORITY* (FORTE ou MOYENNE)	État ** d'avancement			
Enjeux <i>les enjeux liés à l'action</i>				
Indicateurs <i>éléments permettant d'évaluer l'avancement de l'action</i>		Calendrier <i>délais de mise en œuvre</i>		
Moyens de mise en œuvre <i>éléments techniques et/ou financiers permettant la réalisation de l'action</i>				
Porteur de l'action <i>acteur gérant les éléments administratifs, techniques et financiers liés à l'action</i>		Partenaires à mobiliser <i>acteurs du territoire, structures, partenaires à associer pour mener à bien l'action</i>		

* la priorité des actions est définie selon l'urgence de l'action, l'importance des enjeux liés et le nombre d'acteurs différents ayant identifié l'action

** légende :

--	--	--

Action à lancer

--	--	--

Action initiée

--	--	--

Des premiers résultats sont visibles

--	--	--

Action bien avancée

I – Connaître, sensibiliser et mobiliser

Description

A travers plusieurs actions, le but est ici de poursuivre l'amélioration des connaissances sur le territoire communal, la sensibilisation des citoyens et de renforcer la participation et la mobilisation des acteurs locaux dans la préservation de leur patrimoine naturel. Les nombreux partenariats développés au cours de l'ABC seront très utiles pour mener à bien ces actions.

Actions identifiées

1. Partager largement les résultats de l'ABC
2. Poursuivre l'amélioration des connaissances
3. Poursuivre la sensibilisation et l'information des acteurs du territoire
4. Renforcer les actions de sensibilisation à la biodiversité auprès des scolaires
5. Créer un comité pour la biodiversité
6. Valoriser les sentiers de randonnée et développer les liens avec la biodiversité



Inventaire des Lépidoptères dans une prairie humide



Animation grand public sur le thème des reptiles

Contexte et description

A la suite du projet d'Atlas de la Biodiversité Communale, il est primordial de partager les résultats auprès de tous les acteurs du territoire. Pour cela, plusieurs types de supports de communication et de nombreux moyens de diffusion peuvent être utilisés. Cette phase de restitution globale est importante et doit être réalisée de manière pédagogique pour permettre au plus grand nombre de comprendre la biodiversité et ses enjeux. Pour mener à bien cette étape, il est intéressant de diversifier les actions (présentations, ateliers, animations...) et les supports de communication (documents techniques, livres, posters...). Toutes ces actions de diffusion des résultats liés à l'ABC permettront de responsabiliser les acteurs du territoire quant aux enjeux de biodiversité à Saint-Agathon, et d'encourager leur mobilisation.

Les acteurs à cibler sont les suivants :

- les **habitants** de Saint-Agathon
- les **services communaux** (services techniques, service administratif, service scolaire, médiathèque)
- les **élèves** des écoles
- les **exploitants agricoles** de la commune
- les **associations** de la commune
- les **entreprises** de la commune
- les **communes périphériques**

Les actions à réaliser sont les suivantes :

- assurer la mise en accès libre du **rapport final** sur le site internet de la commune
- organiser des **ateliers de présentation et d'explication** du rapport final auprès des acteurs-cibles
- diffuser une **version physique synthétique et simplifiée** du rapport technique à tous les habitants
- éditer un **livre photographique**
- créer une **exposition photographique** à diffuser dans les bâtiments et espaces publics communaux

PRIORITÉ FORTE

Enjeux

- sensibilisation des acteurs du territoire
- consolidation et développement de partenariats

Indicateurs

- nombre d'actions organisées
- nombre de personnes sensibilisées
- supports de communication créés

Calendrier

en 2024 et 2025

Moyens de mise en œuvre

- budget nécessaire à l'élaboration des supports de communication
- temps agent

Porteur de l'action

- commune de Saint-Agathon

Partenaires à mobiliser

- partenaires techniques de l'ABC
- entreprises spécialisées dans la création d'outils de communication

Contexte et description

Dans l'objectif de toujours mieux orienter les actions de protection, préservation et gestion du patrimoine naturel communal, il est nécessaire d'améliorer continuellement les connaissances sur les espèces et les milieux naturels du territoire. La démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale a permis, grâce à la contribution de nombreux partenaires techniques, d'identifier de nouvelles espèces, de définir celles qui représentent un enjeu de conservation important et de localiser des secteurs à préserver et d'autres à restaurer. Il est essentiel de poursuivre les actions d'amélioration des connaissances pour préciser l'état de la biodiversité du territoire et surtout suivre son évolution dans le temps.

Certains secteurs ont été beaucoup prospectés au cours de l'ABC, c'est le cas notamment de la vallée du Frou, qui concentre des habitats humides intéressants, et des secteurs boisés du nord et de l'est de la commune. D'autres **zones**, en revanche, sont encore **mal connues** au regard de la biodiversité qu'elle abritent (secteur à l'ouest de la D712, secteurs de St-Patern-Kerhamon-Kerbert-Creshent-Kerlan). L'inventaire de certains éléments semi-naturels mérite aussi d'être complété : beaucoup de **points d'eau** (mares, bassins et lavoirs) n'ont pas encore été prospectés. Une meilleure connaissance des **talus, chemins creux et arbres remarquables** serait aussi bénéfique pour préciser les enjeux locaux.

La commune accumule désormais une connaissance importante sur plusieurs groupes taxonomiques : les mammifères, les oiseaux nicheurs, les reptiles et amphibiens, les papillons, les mollusques et les coléoptères. D'autres groupes moins bien connus sur le territoire de Saint-Agathon peuvent aussi apporter des informations intéressantes sur l'état de la biodiversité. Plusieurs idées d'actions, émises par les partenaires à la suite de leur travail au cours du projet, sont détaillées ici :

Actions identifiées par le GEOCA	<ul style="list-style-type: none"> · inventaire des oiseaux migrateurs et hivernants et estimation des flux migratoires · suivis ciblés sur les zones à haut potentiel (boisements) · prospections supplémentaires sur les rapaces et espèces d'oiseaux à enjeux
Actions identifiées par le GMB	<ul style="list-style-type: none"> · localisation puis protection des colonies de Pipistrelle commune et Murin à moustaches · suivi des espèces à enjeux (Campagnol amphibie, Loutre d'Europe et Muscardin)
Actions identifiées par le GREZIA	<ul style="list-style-type: none"> · amélioration des connaissances sur l'Escargot de Quimper et le Lucane cerf-volant via les sciences participatives · inventaire des Odonates, Orthoptères, Araignées et autres groupes d'invertébrés
Actions identifiées par Wardro an Natur	<ul style="list-style-type: none"> · inventaire des reptiles sur les parcelles à enjeux · inventaire des amphibiens dans les points d'eau non-prospecté
Actions identifiées par Bretagne Vivante	<ul style="list-style-type: none"> · inventaire ciblé de certaines espèces de Rhopalocères (Grand Mars changeant, Petit Mars changeant, Thécla du bouleau, Thécla du chêne...) · poursuivre l'inventaire des Hétérocères en variant les méthodes (période, matériel, sites) pour combler le manque de connaissances (en particulier les Tortricidae, Geometridae, et Noctuidae)
Actions identifiées par GPA	<ul style="list-style-type: none"> · amélioration des connaissances sur la qualité (physico-chimique, biologique et hydromorphologique) des cours d'eau du territoire communal · amélioration des connaissances de la biodiversité du bâti

Les sciences participatives sont aussi un levier intéressant pour améliorer les connaissances sur les espèces communes ou facilement identifiables. Deux types d'actions peuvent être menées dans ce cadre : **encourager les citoyens à transmettre des observations naturalistes** et **relayer les démarches régionales ou nationales de sciences participatives** (Oiseaux des jardins, nombreux programmes Vigie-Nature).

Le partenariat établi avec l'Université Catholique de l'Ouest au début de l'ABC a permis de recueillir un nombre de données conséquent et ainsi de compléter les travaux des experts naturalistes. Ce partenariat, qui fut une des clés de la réussite de l'ABC, est important à poursuivre : il permettra notamment le **suivi des espèces et sites à enjeux**, ou encore **l'évaluation des effets des changements de gestion** entrepris sur le territoire communal.

PRIORITÉ FORTE			
Enjeux			
<ul style="list-style-type: none"> · amélioration des connaissances du territoire · mobilisation des acteurs du territoire · consolidation et développement de partenariats 			
Indicateurs		Calendrier	
<ul style="list-style-type: none"> · nombre d'observations naturalistes · nombre d'espèces inventoriées 		<ul style="list-style-type: none"> en continu (au moins une action par an) 	
Moyens de mise en œuvre			
<ul style="list-style-type: none"> · devis ou conventions avec les partenaires experts naturalistes · convention de partenariat avec l'UCO · temps agent 			
Porteur de l'action		Partenaires à mobiliser	
<ul style="list-style-type: none"> · commune de Saint-Agathon 		<ul style="list-style-type: none"> · partenaires techniques de l'ABC · Université Catholique de l'Ouest 	

Éléments de support : 1. Carte des grands types de végétation de Saint-Agathon - 7. Bilan des connaissances naturalistes sur le territoire communal - 8. Bilan des connaissances botaniques sur le territoire communal - 11. Sites à enjeux : secteur nord - 12. Sites à enjeux : secteur ouest - 13. Sites à enjeux : secteur sud - 14. Sites à enjeux : secteur est - 15. Synthèse des sites à enjeux communaux

cf. Rapport final de l'ABC de Saint-Agathon (IV. État des lieux de la biodiversité)



Inventaire des coléoptères saproxyliques par le GRETIA



Inventaire des pontes de Grenouille rousse par l'UCO et War-dro an Natur

Contexte et description

La sensibilisation et l'information sont des conditions essentielles pour que le public se mobilise et se sente concerné par la biodiversité. Ces actions permettent de proposer des temps de pédagogie et d'échanges en direct avec les convaincus et les curieux, des publics ciblés, et de présenter l'importance de la biodiversité aux acteurs du territoire. La forme peut varier afin de s'adapter au public et au contexte (présentation en salle, sortie nature, atelier, conférence...). Au cours des 3 années de l'ABC, plusieurs dizaines d'opérations de sensibilisation ont été organisées et de nombreux thèmes ont pu être abordés (biodiversité ordinaire, biodiversité nocturne, gestion des espaces verts, agriculture...), souvent dans le cadre d'évènements locaux ou nationaux (« la Nuit de la Chouette », « Un pas pour ma planète », « Fête de la nature »...). Ces temps d'animations destinés au grand public sont bien sûr à poursuivre, pour répondre à la demande locale des habitants de Saint-Agathon et des communes alentours. La formation des élus et agents communaux aux enjeux de biodiversité est aussi une action à continuer dans l'objectif d'intégrer ces enjeux dans les pratiques de gestion et d'aménagement du territoire communal. Enfin, toutes ces actions de sensibilisation doivent être communiquées et relayées à travers la presse et le bulletin communal pour garantir une place importante aux sujets liés à la biodiversité. Le bulletin communal est aussi un outil intéressant pour communiquer aux citoyens les bons gestes à appliquer pour limiter les impacts sur la biodiversité (dates à respecter pour l'entretien et les travaux, nourrissage adapté des oiseaux en hiver...).

Les actions à mener sont les suivantes :

- organiser régulièrement des **animations** à destination du **grand public**
- proposer des **formations/animations** à destination des élus, agents communaux et autres acteurs du territoire
- **communiquer** sur tous les évènements liés à la biodiversité à travers la **presse locale** et le **bulletin communal**

PRIORITÉ FORTE

Enjeux

- sensibilisation des acteurs du territoire
- mobilisation des acteurs du territoire
- consolidation et développement de partenariats

Indicateurs

- nombre d'animations grand public réalisées
- nombre de personnes sensibilisées
- nombre de formations en lien avec la biodiversité
- nombre d'articles (presse, bulletin communal) en lien avec la biodiversité

Calendrier

en continu

Moyens de mise en œuvre

- budget prestations « animations » par des associations naturalistes
- temps agent

Porteur de l'action

- commune de Saint-Agathon

Partenaires à mobiliser

- partenaires techniques de l'ABC

cf. Rapport final de l'ABC de Saint-Agathon (II. Méthodologie et mobilisation de tous, VI. Sensibilisation du grand public et des acteurs du territoire)

Contexte et description

L'éducation à l'environnement et aux sujets liés (biodiversité, développement durable) est un enjeu important. La sensibilisation du jeune public, via des outils adaptés, permet de développer le sentiment d'appartenance à une collectivité, le respect d'autrui et de la nature et d'instaurer un comportement éco-responsable durable chez les enfants, qui perdurera une fois adultes. En effet, la préservation de l'environnement et plus particulièrement des espèces sauvages et de leurs milieux de vie est une nécessité pour les générations à venir. De plus, la tendance récente est à la perte de contact avec la nature (conséquence de l'urbanisation rapide, de la sédentarisation et de la virtualisation) : le jeune public n'est plus habitué à observer et à reconnaître le monde vivant qui l'entoure. Ainsi, il est important de développer des actions en partenariat avec les établissements scolaires de la commune. Certaines actions sont déjà mises en place au sein de l'école élémentaire de Saint-Agathon : chaque année, les élèves bénéficient d'une animation autour du cours d'eau du Frouit, réalisée par le centre d'initiation à la rivière de Belle-Isle-en-Terre.

Il est important de multiplier les animations et autres temps pédagogiques sur le thème de la biodiversité et plus généralement de l'environnement.

Depuis 2018 Guingamp-Paimpol Agglomération propose un programme d'éducation à l'environnement à toutes les écoles publiques et privées de son territoire, en lien avec des partenaires locaux. Grâce à ce dispositif, chaque classe de maternelle et primaire peut bénéficier gratuitement d'une animation et d'un transport en bus.

Les actions à mener sont les suivantes :

- organiser chaque année des **animations** à destination des scolaires
- renforcer le lien avec le site des **jardins partagés** (jardinage, bricolage...)
- faire participer les scolaires à des programmes de **sciences participatives** (comptage « Oiseaux des jardins », programmes « Vigie-nature école »...)
- étudier la possibilité de créer une **aire éducative**

PRIORITÉ MOYENNE

Enjeux

- sensibilisation du jeune public
- consolidation et développement de partenariats

Indicateurs

- nombre d'animations et sorties à destination des scolaires
- nombre d'élèves sensibilisés

Calendrier

en continu

Moyens de mise en œuvre

- budget prestations « animations » par des associations naturalistes
- programme d'éducation à l'environnement coordonné par GPA
- temps agent

Porteur de l'action

- commune de Saint-Agathon

Partenaires à mobiliser

- enseignants et responsables des écoles
- partenaires techniques de l'ABC (associations naturalistes)

Contexte et description

Afin de faire vivre le projet d'Atlas de la Biodiversité Communale sur le long terme et de s'assurer du suivi et de la bonne mise en œuvre du plan d'actions, un comité pour la biodiversité pourra être créé. Ce groupe de citoyens pourra être composé d'habitants volontaires, d'élus, d'agriculteurs, de représentants d'associations et d'entreprises... Cette action permettra de poursuivre et d'accentuer la mobilisation des habitants, pour faire d'eux des acteurs de la protection de la biodiversité et de leur patrimoine naturel. Les membres du comité pourraient bénéficier de formations et temps de sensibilisation. Le comité pourrait se réunir régulièrement, afin de faire le point sur l'avancée des actions, échanger sur divers sujets et monter des projets.

Ressource : ABC de la Communauté de communes Côte d'Émeraude

Les actions à mener sont les suivantes :

- **communiquer** sur la création d'un comité pour la biodiversité
- organiser une première **réunion de cadrage** avec les volontaires
- **réunir** régulièrement le comité

PRIORITÉ FORTE

Enjeux

- sensibilisation des acteurs du territoire
- mobilisation des acteurs du territoire
- consolidation et développement de partenariats

Indicateurs

- nombre d'habitants volontaires
- nombre de réunions organisées

Calendrier

2024

Moyens de mise en œuvre

- temps agent
- outils de communication

Porteur de l'action

- commune de Saint-Agathon

Partenaires à mobiliser

- ensemble des habitants

Contexte et description

Au croisement de nombreux enjeux (cadre de vie, santé, nature en ville, développement touristique, trames, biodiversité..), les chemins ruraux et sentiers de randonnée peuvent avoir un impact important sur l'attractivité et la qualité d'un territoire. La commune de Saint-Agathon présente une densité importante de sentiers qui recouvrent une grande partie de la surface communale. Trois circuits principaux de 13, 21 et 31 km sont balisés et permettent de découvrir la diversité des paysages de Saint-Agathon à pied ou en VTT. Les associations des « randonneurs du Frou » et de la « marche nordique » sont très actives et gèrent une partie des sentiers. Certains tronçons sont empruntés très régulièrement par les utilisateurs (randonneurs, habitants, citoyens de communes voisines...). Au cours de l'ABC, l'intérêt des sentiers de randonnée pour le déplacement de certains mammifères a été mis en évidence. En janvier 2022, un étudiant a relevé une centaine d'indices (traces ou vidéos) montrant l'utilisation des chemins et sentiers par plusieurs espèces de mammifères (surtout des blaireaux, chevreuils et renards). Le Muscardin, une espèce représentant un fort enjeu de conservation pour la commune, est aussi présent sur certains sites utilisés par les randonneurs.

Afin de valoriser les sentiers et renforcer les liens avec la biodiversité, plusieurs actions sont possibles, et certaines sont déjà en place. Des photographies naturalistes ont été installées en 2022 le long de la « promenade douce », tronçon d'un peu plus d'un kilomètre reliant la mairie aux jardins partagés. Ces photographies représentant des espèces typiques du territoire (Chevreuil, Pic-vert, Renard roux...) ont été sélectionnées par les enfants du CME. D'autres actions peuvent être engagées.

L'ouverture des espaces naturels au public peut aussi entraîner des menaces (dégradation du milieu, nuisances sonores...). Il peut être intéressant de communiquer sur les bonnes pratiques à adopter afin de garantir une utilisation respectueuse des sites concernés.

Les actions à mener sont les suivantes :

- installer des **supports de communication** adaptés le long des sentiers (photographies, présentation d'espèces et d'habitats, panneaux pédagogiques...)
- encourager la **participation** des randonneurs dans l'**amélioration des connaissances** (partage des observations effectuées lors des randonnées, participation à des inventaires participatifs sur certaines espèces comme le Muscardin)
- **former et communiquer** sur les bonnes **pratiques de gestion et d'utilisation** des sentiers
- étudier les possibilités de **restauration d'anciens sentiers** de randonnées

PRIORITÉ MOYENNE			
Enjeux <ul style="list-style-type: none"> · amélioration des connaissances du territoire · sensibilisation des acteurs du territoire · mobilisation des acteurs du territoire 			
Indicateurs <ul style="list-style-type: none"> · nombre de supports de communication installés · nombre de données naturalistes transmises · nombre de formations 		Calendrier en continu	
Moyens de mise en œuvre <ul style="list-style-type: none"> · temps agent · réunions avec les associations 			
Porteur de l'action <ul style="list-style-type: none"> · commune de Saint-Agathon 		Partenaires à mobiliser <ul style="list-style-type: none"> · associations de marcheurs · entreprises spécialisées dans la conception de supports de communication 	



La promenade douce



Sentier de randonnée - secteur de Kervanno

II – Planifier une gestion adaptée pour préserver ou restaurer les espaces et éléments naturels

Description

Pour cet axe de travail, l'objectif est de mettre en œuvre des démarches concrètes permettant d'intégrer les enjeux de biodiversité dans les opérations de gestion à l'échelle de l'ensemble du territoire communal et sur certains secteurs d'intérêt. La commune peut poursuivre et développer ces actions directement sur les parcelles publiques. Des conventions et plans de gestion peuvent être établies avec les autres gestionnaires du territoire (agriculteurs, entreprises privées, propriétaires...).

Actions identifiées

1. Poursuivre la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts publics
2. Améliorer la gestion des éléments linéaires (bords de routes, fossés et haies)
3. Assurer une gestion adaptée le long du linéaire de chemin de fer
4. Protéger et assurer une gestion adaptée des boisements naturels
5. Protéger et assurer une gestion adaptée des sites à enjeux de préservation forts
6. Lutter de manière raisonnée contre les Espèces Exotiques Envahissantes



Échanges sur la gestion différenciée des espaces verts



Voie ferrée désaffectée, un site à enjeux

Contexte et description

La gestion différenciée a pour objectif d'adapter les pratiques selon les sites et les enjeux qu'ils représentent (localisation, usage, fréquentation, sécurité...). Il s'agit de s'inscrire dans une dynamique de développement rural en répondant aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux. En effet, en plus d'être favorable à la biodiversité, cette méthode de gestion permet d'optimiser les coûts (humains, matériels et financiers) et d'améliorer le cadre de vie des citoyens. Avec le soutien technique de Guingamp-Paimpol Agglomération, la commune de Saint-Agathon s'est engagée en 2022 dans la mise en place d'une gestion différenciée de ses espaces verts. Un long travail d'état des lieux quantitatif et qualitatif a été effectué avec l'équipe des Services Techniques municipaux. Les agents ont aussi pu bénéficier de plusieurs temps de sensibilisation et de formation, permettant de découvrir la méthodologie et d'identifier les pratiques à poursuivre et les changements à apporter.

Quatre types d'espaces verts ont été définis sur le territoire de Saint-Agathon :

- *Espaces structurés fleuris* (à vocation esthétique, accompagnant les lieux importants de la commune, demandant un entretien très fréquent)
- *Terrains de sport* (surfaces enherbées nécessitant une tonte régulière pour permettre la pratique sportive)
- *Espaces d'accompagnement* (zones de lotissement ou de passage, répondant à des contraintes d'usage)
- *Espaces naturels* (à forte valeur paysagère et écologique, l'expression de la flore spontanée doit y être assurée)

Une fiche technique (cartographie et caractéristiques du site) a été créée pour chaque espace afin d'orienter et de suivre la gestion. La gestion différenciée des espaces verts est à adapter sur le long terme par des changements de pratiques sur certains sites ou encore des achats de nouveaux outils.

De nombreuses actions supplémentaires permettront aussi d'aller plus loin dans la gestion durable des espaces publics : végétalisation du cimetière, augmentation des hauteurs de tonte, suppression totale des jardinières, recyclage des résidus de taille par production de copeaux de bois et installation de haies sèches, installation d'une cuve de récupération des eaux de pluie, plantation de vergers, labellisation Refuge LPO...

Ces questions sont à étudier, notamment en profitant de retours d'expériences d'autres territoires.

La charte « + Nature », portée par FREDON France et suivie par l'agglomération, permet un accompagnement des collectivités souhaitant s'engager dans une gestion durable de l'ensemble de ses espaces publics. L'obtention de ce label pourra permettre de poursuivre l'engagement de la commune en bénéficiant d'un suivi technique et de la valorisation des actions entreprises.

Les actions à mener sont les suivantes :

- **poursuite de la mise en œuvre** par les agents des espaces verts
- **suivi et adaptation** des pratiques selon les résultats obtenus (biodiversité, remarques des citoyens, pénibilité des pratiques, fonctionnalité des sites...)
- étudier la possibilité d'**achat de matériel**
- **adhésion** à la **charte « + Nature »**
- installation de **nichoirs**, de **micro-habitats**, de **gîtes artificiels** dans les espaces et bâtiments publics

PRIORITÉ MOYENNE			
Enjeux <ul style="list-style-type: none"> · amélioration des connaissances du territoire · sensibilisation des acteurs du territoire · mobilisation des acteurs du territoire 			
Indicateurs <ul style="list-style-type: none"> · nombre de supports de communication installés · nombre de données naturalistes transmises · nombre de formations 		Calendrier en continu	
Moyens de mise en œuvre <ul style="list-style-type: none"> · temps agent · réunions avec les associations 			
Porteur de l'action <ul style="list-style-type: none"> · commune de Saint-Agathon 		Partenaires à mobiliser <ul style="list-style-type: none"> · associations de marcheurs · entreprises spécialisées dans la conception de supports de communication 	

cf. Plan de Gestion Différenciée de Saint-Agathon



Site en gestion différenciée



Echanges entre les services techniques et l'association Wardro an Natur

Contexte et description

Dans la continuité de la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts publics, l'entretien des dépendances routières doit aussi être repensé. Les bords de routes (accotements, fossés et talus) assurent des fonctions techniques (limitation de l'érosion, canalisation et filtration des eaux), routières (sécurité routière, protection des parcelles), paysagères (écran visuel) et écologiques. Les bords de routes présentent plusieurs intérêts écologiques :

- ils représentent une part importante des surfaces dites « naturelles », la végétation qui s'y développe est totalement spontanée
- ils permettent le maintien d'une biodiversité ordinaire en constituant des zones d'habitats et de refuges pour la faune et la flore
- ils peuvent former des couloirs de circulation pour la faune et la flore en jouant ainsi le rôle de corridor écologique (particulièrement efficace si les éléments qui le composent (bandes enherbées, fossés, haies) sont bien gérés)

Les infrastructures de transports ont des effets négatifs sur la biodiversité, en fragmentant les habitats naturels terrestres et aquatiques et en générant de la mortalité (cf. *fiche III.2*). La mise en place d'une gestion raisonnée des dépendances routières peut permettre de réduire ces impacts négatifs en augmentant la surface et en améliorant la fonctionnalité des éléments naturels.

Les actions à mener sont les suivantes :

- rédaction d'un **plan de gestion** des bords de routes, fossés et haies en collaboration avec les Services Techniques

Gestion des bords de routes :

- **état des lieux** des pratiques de gestion actuelles
- mise en place de **méthodes de gestions différenciées** (broyage et débroussaillage tardifs, gestion « en damier », exportation des produits, hauteur de coupe > 10cm)

ressources :

- *Guide technique départemental : Entretien des espaces végétalisés des bords de routes*
- *commune de Boqueho*

Gestion des fossés :

- **état des lieux** des pratiques de gestion actuelles
- mise en place de **méthodes de gestions différenciées** (méthode du tiers inférieur, gestion « en damier », curage superficiel, calendrier à respecter)

ressources :

- *Guide technique départemental : Entretien des fossés et des bas côtés routiers*

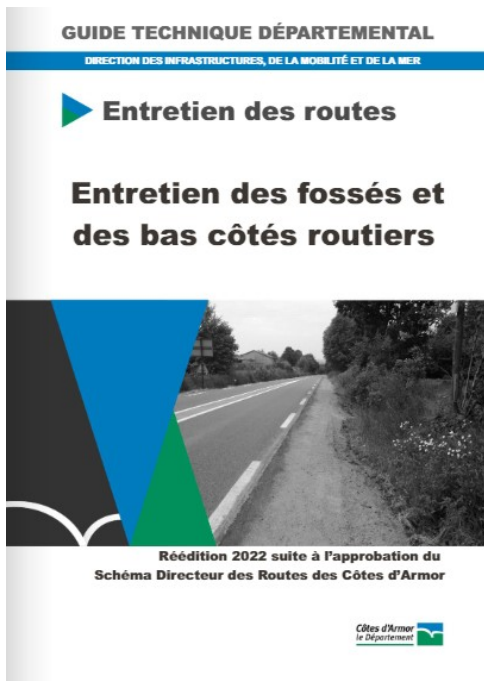
Gestion des haies de bords de routes :

- tester le **protocole de gestion des haies à long terme** construit par GPA sur un secteur (encadré par l'agglomération, en partenariat avec la SCIC Bocagénèse, prévu sur une période de 10 mois : de juin à avril)

ressources :

- *Protocole de gestion des haies à long terme (GPA)*

PRIORITÉ FORTE			
Enjeux <ul style="list-style-type: none"> · amélioration de l'accueil de la biodiversité dans les espaces publics · optimisation des coûts · sensibilisation des agents et habitants · réduction de la mortalité routière 			
Indicateurs <ul style="list-style-type: none"> · longueur de linéaire en gestion différenciée 		Calendrier <ul style="list-style-type: none"> test du protocole de gestion des haies en 2024-2025 rédaction d'un plan de gestion communal des bords de routes en 2025 	
Moyens de mise en œuvre <ul style="list-style-type: none"> · temps agent · partenariat avec Guingamp-Paimpol Agglomération 			
Porteur de l'action <ul style="list-style-type: none"> · commune de Saint-Agathon 		Partenaires à mobiliser <ul style="list-style-type: none"> · Services Techniques · Guingamp-Paimpol Agglomération · commune de Boqueho · propriétaires 	
Localisation <ul style="list-style-type: none"> ensemble des bords de routes gérés par la commune 			



Protocole de gestion des haies à long terme

La mairie est compétente sur les voies communales, les voies privées ouvertes à la circulation, et les chemins ruraux. En agglomération, elle est aussi compétente sur les routes départementales. Cf. article L2213-1-10CCF.

Ce présent document détaille le protocole cadrant la gestion durable du bocage de bord de route.

L'agglomération peut accompagner la mise en place de ces chantiers les premières années. L'objectif est de rendre la commune autonome dans l'organisation et la gestion durable de son bocage.

Avant de lancer la démarche administrative, il est nécessaire de valider l'emprise du chantier de l'hiver. Celui-ci pourra être défini soit par un plan de gestion du bocage s'il existe, soit en concertation avec les élus référents à la mairie. L'agglomération peut être sollicitée afin d'apporter son expertise technique quant à la maturité des arbres ou la nécessité d'entretien vis-à-vis de la route et des réseaux.

1. Courrier d'information individualisé (Juin-Août)

Après identification des propriétaires concernés (croisement entre le cadastre et la carte correspondant à la section de l'année choisie, un premier courrier d'information permet d'expliquer l'engagement de la commune sur la gestion du bois de bocage en bordure de route.

Le courrier permet, grâce au coupon réponse, d'identifier les propriétaires qui souhaitent déléguer l'entretien à la commune en échange du bois.

Cf : Modèle de courrier « Courrier numéro 1 - Informations »

2. Relance et procédure contradictoire 2 mois après (Août-Octobre)

Le technicien de l'agglomération commence à proposer le marquage du bois en présence du propriétaire. C'est l'occasion d'expliquer que les travaux seront réalisés par des professionnels sous maîtrise d'œuvre de la commune, selon un cahier des charges de gestion durable des arbres.

Dans le même temps, un courrier de relance est envoyé aux propriétaires n'ayant pas encore répondu au premier courrier. Ce courrier sert également de procédure contradictoire.

Cf : Modèle de courrier « Courrier numéro 2 - Relance »

Protocole de gestion des haies à long terme Guingamp-Paimpol Agglomération 2023

Contexte et description

Tout comme les infrastructures routières, les voies ferrées fragmentent les habitats naturels. Néanmoins, les abords des chemins de fer sont susceptibles de constituer des espaces intéressants pour la biodiversité, à condition d'y développer des pratiques de gestions adaptées. Ces secteurs peuvent même permettre le rétablissement de connections entre trames vertes et bleues ou des habitats isolés. Au cours des différentes études menées sur le territoire communal, le tronçon de chemin de fer est apparu comme un élément important pour plusieurs espèces à enjeux, notamment chez les reptiles et les oiseaux. La partie désaffectée, au nord de la zone industrielle de Bellevue accueille des populations de Vipère péliade et de Lézard des murailles. Plusieurs traces de mammifères y ont aussi été observées (Renard roux, Blaireau européen).

La gestion de la végétation aux abords des voies ferrées répond d'abord aux enjeux de sécurité : il est notamment interdit d'avoir « des arbres, branches, haies ou racines qui empiètent sur le domaine public ferroviaire, compromettent la sécurité des circulations ou gênent la visibilité de la signalisation ferroviaire » (code des transports, art. L.2231-3). Les propriétaires des talus sont tenus de gérer la végétation par élagage, taille ou abattage afin de faire respecter l'interdiction. Si ce travail d'entretien n'est pas effectué, les opérations de gestion peuvent être réalisées en urgence par le gestionnaire d'infrastructure, aux frais des propriétaires.

Il est ainsi important de trouver un compromis entre les contraintes de sécurité liées à l'utilisation des voies ferrées, la mortalité induite et le potentiel écologique indéniable des abords. Une gestion durable des éléments ligneux devrait permettre de conserver et développer le caractère intéressant de ces zones. Concernant le secteur désaffectée, sur la partie ouest du linéaire, les méthodes de gestion doivent être repensées rapidement : la zone au nord de l'entreprise Farmor se referme rapidement et devient donc moins favorable aux reptiles, la zone au nord du site d'Entremont a subi des abattages trop importants.

Les actions à mener sont les suivantes :

- **identification des gestionnaires**
- **état des lieux** des méthodes de gestion (SNCF et autres gestionnaires)
- construction de **plans de gestion** en collaboration avec les gestionnaires

PRIORITÉ FORTE**Enjeux**

- amélioration de l'accueil de la biodiversité
- préservation de certaines espèces à enjeux
- sensibilisation des acteurs du territoire

Indicateurs

- longueur de linéaire en gestion raisonnée
- suivi des espèces à enjeux présentes

Calendrier

2024, 2025

Moyens de mise en œuvre

- temps agent
- conventions/plans de gestion

Porteur de l'action

- commune de Saint-Agathon

Partenaires à mobiliser

- SNCF
- gestionnaires privés

Localisation

abords du linéaire de la voie ferrée (secteur désaffectée à étudier en priorité)

Contexte et description

Les boisements naturels sont des milieux très importants pour la biodiversité ordinaire comme pour bon nombre d'espèces à enjeux. Ces milieux jouent le rôle de réservoirs de biodiversité à l'échelle locale. Les boisements les plus favorables à l'accueil de la biodiversité sont les boisements historiques (c'est-à-dire de plus de 150 ans) peu ou pas impactés par la sylviculture (monocultures de résineux, travail du sol, gestion mécanisée, coupes rases). Sur le territoire communal, peu de secteurs répondent à ces critères, en revanche, une part importante de la commune s'est reboisée récemment suite à la déprise agricole sur certaines zones (notamment le long de la vallée du Frou). Ces milieux permettent à de nombreuses espèces d'assurer leur cycle de vie et de se déplacer sur le territoire. La continuité spatiale et temporelle de ces milieux constitue un enjeu important dans la préservation des espèces forestières. Il est donc essentiel de préserver et de gérer convenablement l'ensemble de ces boisements.

Dans le but d'améliorer les potentialités d'accueil de la biodiversité au sein de ces espaces naturels, plusieurs actions sont possibles : mettre en place des îlots de vieillissement, favoriser la présence de bois mort, empêcher la dégradation des sols... Une gestion adaptée des milieux associés (mares forestières, lisières, clairières...) permet aussi de favoriser la biodiversité.

Les actions à mener sont les suivantes :

- **identification des propriétaires**
- **état des lieux** des pratiques
- mise en place d'**actions favorables à la biodiversité** en accord avec des propriétaires (conventions de gestion)
- **acquisition de parcelles boisées** dans la **vallée du Frou** afin de maintenir leur libre évolution (selon les opportunités)

PRIORITÉ MOYENNE

Enjeux

- amélioration de l'accueil de la biodiversité
- préservation des réservoirs et corridors écologiques
- sensibilisation des acteurs du territoire
- conforter et renforcer la présence de haies et d'arbres (enjeu Atlas des paysages 22)

Indicateurs

- nombre d'actions mises en œuvre
- surface protégée

Calendrier

2024, 2025

Moyens de mise en œuvre

- temps agent
- conventions/plans de gestion

Porteur de l'action

- commune de Saint-Agathon

Partenaires à mobiliser

- propriétaires et gestionnaires privés

Localisation

ensemble des boisements
vallée boisée du Frou (enjeu de préservation de la trame verte et bleue)
boisement de ar Méneyer (enjeu boisement ancien)

Éléments de support : **1. Carte des grands types de végétation de Saint-Agathon - 2. Physionomie des végétations de Saint-Agathon**

Contexte et description

Le territoire de Saint-Agathon n'est actuellement pas concerné par des outils de protection. Quelques sites protégés (ENS, APPB) se situent à quelques kilomètres de la commune, et participent probablement à « alimenter » certaines populations locales, notamment chez l'avifaune (*GEOCA, 2023, Diagnostic avifaunistique, ABC de St-Agathon*). A la suite du travail mené au cours de l'ABC, il pourrait être intéressant d'étudier la possibilité de création d'espaces protégés sur le territoire communal. Ces réflexions ont toute leur place aujourd'hui dans le cadre de la Stratégie Aire Protégée (SAP) nationale qui vise à atteindre 30% de protection du territoire national et 10% de protection forte. Chaque territoire, y compris à l'échelle communale, pourrait ainsi réfléchir à des seuils équivalents de protection qui sont aujourd'hui loin d'être atteints.

Suite aux nombreux inventaires déployés au cours du projet, certaines parcelles d'intérêt ont été identifiées. La conservation de ces dernières est un enjeu important, dans l'objectif de préserver les habitats naturels et les espèces à enjeux. Afin de garantir la préservation de ces sites, plusieurs actions sont possibles : la création de zones de protection, l'acquisition foncière ou la mise en place de conventions de gestion avec les propriétaires et gestionnaires.

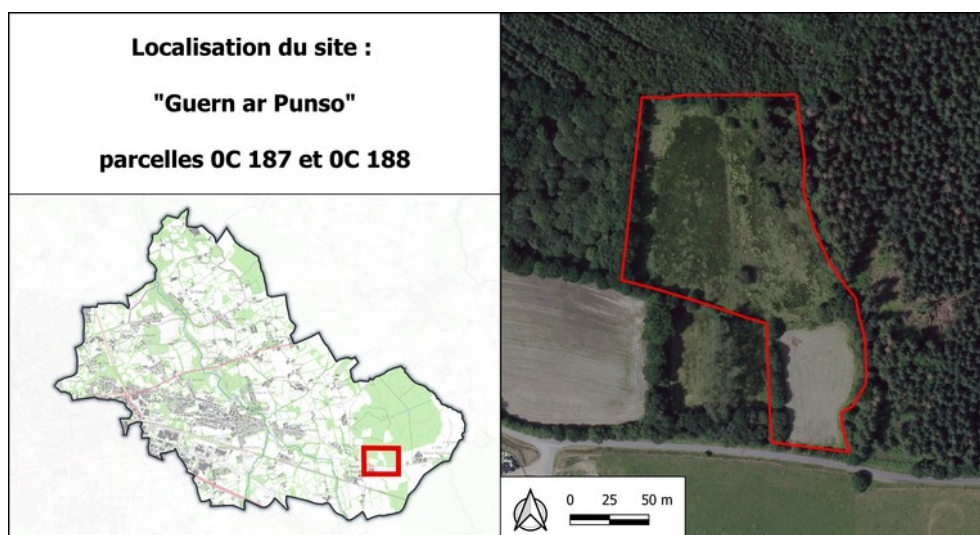
Les sites à enjeux de préservation forts sont synthétisés dans le tableau « **15. Synthèse des sites à enjeux communaux** »

Afin d'évaluer la qualité écologique des sites et d'orienter les actions de gestion, des **suivis naturalistes** devront être mis en place (suivi des espèces à enjeux, protocole POPReptile et POPAmphibien, protocole IPAMOB...). La poursuite du **partenariat avec les étudiants de l'UCO** sera alors très utile dans ce cadre.

Les actions à mener sont les suivantes :

- poursuite de la dynamique d'**acquisitions foncières** selon les opportunités
- mise en place de **dispositifs de protection** ou de **gestion** (contrat de prêt à usage, ORE...) sur les parcelles communales
- **veille foncière** sur les parcelles identifiées (outil Vigifoncier de la Safer Bretagne)
- sensibilisation et communication auprès des **propriétaires** et **gestionnaires** des sites identifiés
- étudier la possibilité d'une **protection forte du secteur de la voie ferrée désaffectée** (arrêté préfectoral de protection de biotope)
- mise en place de **suivis naturalistes** sur les sites à enjeux

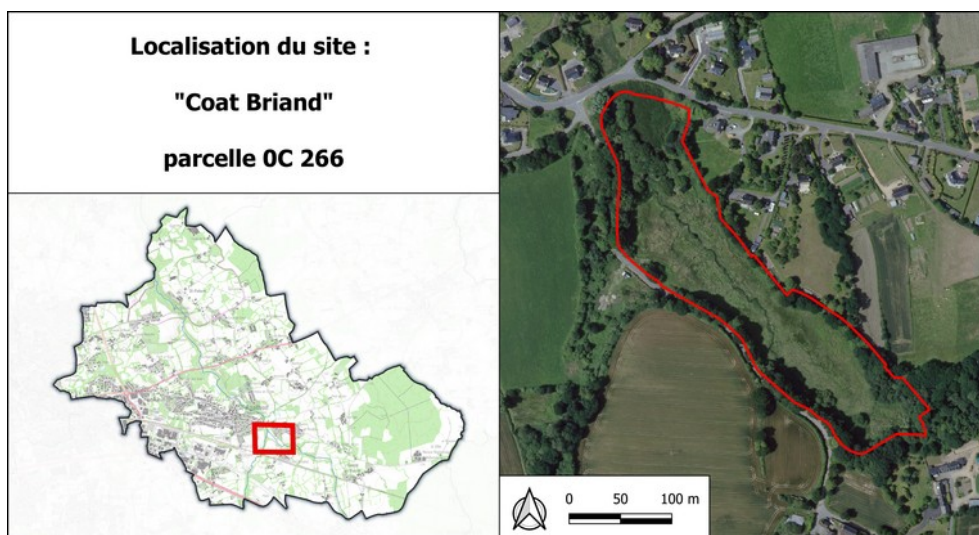
PRIORITÉ FORTE			
Enjeux			
<ul style="list-style-type: none"> · amélioration de l'accueil de la biodiversité · préservation de certaines espèces à enjeux · sensibilisation des acteurs du territoire · préserver la diversité des paysages de vallée (enjeu Atlas des paysages 22) · conforter et renforcer la présence de haies et d'arbres (enjeu Atlas des paysages 22) 			
Indicateurs		Calendrier	
<ul style="list-style-type: none"> · surface protégée · nombre de conventions signées 		en continu	
Moyens de mise en œuvre			
<ul style="list-style-type: none"> · temps agent · échanges avec les propriétaires et gestionnaires · dispositifs de protection (contrat de prêt à usage, ORE, APPB) 			
Porteur de l'action		Partenaires à mobiliser	
<ul style="list-style-type: none"> · commune de Saint-Agathon 		<ul style="list-style-type: none"> · propriétaires et gestionnaires · DREAL 22 	
Localisation			
sites à enjeux de préservation identifiés			



Préconisations de gestion (Bretagne Vivante) :

Dans cet ensemble l'objectif idéal en termes d'habitat-biodiversité doit être la conservation des potentialités du site. C'est la gestion agricole conduite depuis de nombreuses années qui a abouti au peuplement végétal et entomologique actuellement observé. Ces parcelles de prairies humides sont les plus intéressantes inventoriées sur le territoire communal, du point de vue floristique et entomologique. Dans l'idéal, la réduction ou la suppression des intrants azotés permettrait d'aboutir à une prairie plus oligotrophe, plus riche en espèces originales. Cependant, la poursuite de la gestion actuelle paraît l'option la plus souhaitable. Elle est intéressante en termes de biodiversité et elle permet à l'exploitant de retirer une production qui contribue à l'équilibre de son élevage, ce qui est un gage de pérennité de la gestion. Cette gestion devra être réinterrogée tous les 5 ans en fonction de l'évolution des populations de bio-indicateurs (plantes et insectes). Les préconisations sont les suivantes :

- Contrôler les jeunes arbres en lisière nord-est (mais pas de rabattage général).
- Poursuite du fauchage-export annuel tel qu'il est pratiqué aujourd'hui.



Préconisations de gestion (Bretagne Vivante) :

L'objectif idéal en termes d'habitat naturel et de biodiversité est le retour du stade prairial sur une partie du site, permettent de diversifier le peuplement végétal et de lui conférer une plus grande attractivité pour l'entomofaune. Cependant, l'éradication de la mégaphorbiaie ne doit absolument pas être recherchée, ces plantes constituent aussi de bonnes ressources alimentaires pour les insectes et la présence d'une végétation haute favorise aussi la présence du Campagnol amphibie, espèce à fort enjeu qui a montré des densités d'activités assez importantes sur cette parcelle. La diversification des strates de végétation et l'augmentation des effets de lisière seront aussi bénéfiques pour la Vipère péliade et le Lézard vivipare, qui sont aussi présents. Pour atteindre ces objectifs, les actions suivantes sont préconisées :

- une première fauche générale sur une grande partie du site et un contrôle des ronciers en lisière (il sera important de ne pas abîmer les berges du Frouit)
- une fauche tous les 3 ans sur le quart nord-ouest de la parcelle
- sur le reste de la parcelle : un fauchage annuel différé par layons en septembre ou en octobre (l'écopâturage est aussi envisageable ici)

Éléments de support : 9. Secteurs à enjeux de préservation - 11. Sites à enjeux : secteur nord - 12. Sites à enjeux : secteur ouest - 13. Sites à enjeux : secteur sud - 14. Sites à enjeux : secteur est - 15. Synthèse des sites à enjeux communaux

cf. Rapport final de l'ABC de Saint-Agathon (V. Diagnostic des enjeux de biodiversité)

Contexte et description

La lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) devient un enjeu important. Ces espèces peuvent entraîner des conséquences écologiques (menace pour certains habitats naturels ou certaines espèces indigènes), sanitaires (transmission de maladies, risques d'allergies ou de brûlures) ou économiques (productions apicoles, agricoles, activités de loisir). L'État a récemment adopté un plan d'action reposant sur deux grands types d'actions : la prévention (amélioration des connaissances, surveillance, communication) et l'intervention (pilotage, gestion, éradication). Ce travail est relayé au niveau local par la DREAL Bretagne, Guingamp-Paimpol Agglomération et la Fédération des groupements de défense contre les organismes nuisibles des Côtes-d'Armor (FGDON22).

Sur le territoire saint-agathonnais, une vingtaine d'Espèces Exotiques Envahissantes ont été identifiées. Parmi ces espèces, certaines sont très présentes et impactent l'environnement. Le Ragondin est notamment très présent le long de la vallée du Frou et sur une partie des zones humides du territoire. C'est un porteur de la leptospirose, maladie transmissible à l'Homme et potentiellement mortelle. Il entraîne aussi la dégradation de certains habitats d'intérêt comme les mares. Concernant le Frelon à pattes jaunes, l'espèce progresse rapidement depuis plusieurs années. L'insecte est bien installé sur tous les secteurs urbanisés, sa présence entraîne un risque sanitaire et impacte aussi l'activité apicole du territoire. La lutte contre cette espèce en particulier doit être raisonnée et travaillée en concertation avec les acteurs du territoire. En effet, des méthodes de lutte inadaptées et parfois totalement contre-productives sont diffusées dans la presse à chaque début de printemps. Il est important de prendre en compte les recommandations des spécialistes pour lutter efficacement contre l'expansion de cette espèce sans impacter négativement les populations de pollinisateurs indigènes. Plusieurs Espèces Exotiques Envahissantes végétales ont aussi été inventoriées, mais la connaissance reste faible. Le réseau de cours d'eau semble peu impacté, la plupart des espèces sont présentes dans les jardins privés et espaces verts.

Les actions à mener sont les suivantes :

- poursuite de l'**amélioration des connaissances** sur les EEE (notamment sur les espèces végétales comme le Laurier palme)
- **sensibilisation et communication** auprès des habitants
- poursuite de la **formation des agents**
- **suppression des EEE végétales** présentes sur l'espace public
- **piégeage ciblé** des Ragondins sur certains secteurs (notamment autour des mares), en collaboration avec la société communale de chasse
- poursuite de la construction d'un **plan de lutte raisonnée** contre le Frelon à pattes jaunes

PRIORITÉ MOYENNE			
Enjeux <ul style="list-style-type: none"> · amélioration des connaissances · sensibilisation des acteurs du territoire · préservation de la biodiversité indigène 			
Indicateurs <ul style="list-style-type: none"> · nombre de communications · nombre d'actions ponctuelles (arrachages, piégeages...) · suivi annuel du nombre de nids de Frelon asiatique détruits 		Calendrier en continu suppression de toutes les EEE végétales présentes sur les espaces publics en 2024-2025	
Moyens de mise en œuvre <ul style="list-style-type: none"> · temps agent · partenariats/réunions · budget alloué à l'achat de matériel (ex : pièges adaptés) 			
Porteur de l'action <ul style="list-style-type: none"> · commune de Saint-Agathon 		Partenaires à mobiliser <ul style="list-style-type: none"> · Services Techniques · Guingamp-Paimpol Agglomération · FGDON22 · GDSA22 · apiculteurs · société communale de chasse 	
Localisation ensemble du territoire communal (vigilance particulière sur les secteurs artificialisés et la vallée du Frouit)			

Éléments de support : 16. Observations d'Espèces Exotiques Envahissantes

cf. Rapport final de l'ABC de Saint-Agathon (V. Diagnostic des enjeux de biodiversité)



Le Ragondin, très présent dans la vallée du Frouit



La Renouée du Japon, présente le long de la D9

III – Aménager, effectuer des travaux pour favoriser la biodiversité et restaurer les habitats dégradés

Description

Il s'agit ici de mettre en œuvre des actions concrètes visant à recréer des éléments naturels favorables ou restaurer des secteurs dégradés. Ces opérations, parfois coûteuses, permettent néanmoins de mettre en pratique et d'appuyer la volonté politique d'une meilleure intégration de la biodiversité dans l'aménagement du territoire.

Actions identifiées

1. Réhabiliter et renforcer le bocage
2. Sécuriser les infrastructures hydrauliques à risque et résorber les ruptures et points noirs identifiés
3. Agir en faveur des milieux aquatiques
4. Restaurer les espaces naturels dégradés identifiés sur le territoire



Chantier de restauration du bocage



Ancien routoir à lin - secteur de Kerlan

Contexte et description

Les haies et le réseau bocager qu'elles forment jouent un rôle très important dans la préservation de la biodiversité et des paysages ruraux. Ces éléments semi-naturels sont des milieux importants pour une grande diversité de plantes et d'animaux (déplacement, nourrissage, reproduction, habitat...) et constituent des maillons essentiels de la Trame Verte et Bleue reliant les réservoirs de biodiversité.

Les linéaires de haies, en plus de leur rôle crucial pour la biodiversité, apporte d'autres services très utiles sur le territoire :

- infiltration des eaux de ruissellement dans le sol
- protection des réseaux de fossés et cours d'eau contre les transferts de divers polluants
- lutte contre l'érosion des terres
- production de bois (chauffage et construction), de fleurs et de fruits
- contribution à la production agricole (brise-vent, insectes auxiliaires, apports de matières organiques...)
- préservation du patrimoine paysager (chemins creux, arbres remarquables...)

En plus de l'objectif d'une gestion durable des haies sur l'ensemble du territoire, des actions de recréation de haies par plantation ou régénération naturelle sont nécessaires pour restaurer la sous-trame bocagère dans certains secteurs. En effet, même si la commune n'a pas subi de remembrement généralisé, de nombreuses haies ont été détruites depuis les années 1970 dans un contexte d'urbanisation croissante et de modernisation des pratiques agricoles.

Guingamp-Paimpol Agglomération accompagne les communes de son territoire dans la réhabilitation du bocage, à travers plusieurs types d'actions :

- Des talutages à la pelleteuse ou à la charrue forestière
- Des plantations à plat sur talus ou billons et en regarnis de haies dégradées
- L'entretien des plantations pendant les 3 premières années à la débroussailluse.
- Des travaux hydrauliques (fermeture d'entrée de champ en bas de parcelle, fossé aveugle...)
- Le traitement de demande d'arasement

Les services de la collectivité accompagnent les propriétaires volontaires à travers :

- La conception de diagnostic et de plan de gestion durable à l'échelle de l'exploitation
- La réalisation clé en main des travaux et l'accompagnement dans les chantiers de gestion durable
- Un financement partagé (agglomération et bénéficiaire)

Ces actions sont soutenues financièrement par le programme Breizh Bocage.

Les actions à mener sont les suivantes :

- **poursuivre la sensibilisation des agriculteurs** du territoire, en lien avec la Fédération départementale des chasseurs et les techniciens bocage de l'agglomération
- **inciter** à la mise en place de **plan de gestion durable** à l'échelle des exploitations présentes sur le territoire
- établir un programme de **replantation de haies** avec les propriétaires et agriculteurs intéressés
- **poursuivre les chantiers de replantation** de haies sur les parcelles communales
- **sensibiliser** les habitants aux bonnes méthodes de gestion des arbres et haies

PRIORITÉ FORTE			
Enjeux			
<ul style="list-style-type: none"> · amélioration de l'accueil de la biodiversité · préservation des réservoirs et corridors écologiques · sensibilisation des acteurs du territoire · préservation et restauration de la sous-trame bocagère · conforter et renforcer la présence de haies et d'arbres (enjeu Atlas des paysages 22) 			
Indicateurs		Calendrier	
<ul style="list-style-type: none"> · longueur de haies plantées · nombre d'interventions effectuées 		<ul style="list-style-type: none"> en continu plantation d'un linéaire de haie chaque année 	
Moyens de mise en œuvre			
<ul style="list-style-type: none"> · temps agent · réunions/visites de terrain 			
Porteur de l'action		Partenaires à mobiliser	
<ul style="list-style-type: none"> · commune de Saint-Agathon · Guingamp-Paimpol Agglomération 		<ul style="list-style-type: none"> · Guingamp-Paimpol Agglomération · agriculteurs, propriétaires 	
Localisation			
ensemble du territoire communal priorité sur les secteurs à enjeux de restauration			

Éléments de support : 9. Secteurs à enjeux de préservation - 10. Secteurs à enjeux de restauration - 11. Sites à enjeux : secteur nord - 12. Sites à enjeux : secteur ouest - 13. Sites à enjeux : secteur sud - 14. Sites à enjeux : secteur est - 17. Carte du grain bocager

cf. Rapport final de l'ABC de Saint-Agathon (V. Diagnostic des enjeux de biodiversité)



Paysage bocager - secteur de Kerhors



Diagnostic d'une haie par la FDC22

Contexte et description

Le territoire communal de Saint-Agathon est traversé par de nombreuses infrastructures de transport (routes nationales, départementales, voie ferrée). Ces infrastructures participent à l'artificialisation générale des paysages mais entraînent aussi la mort de nombreux animaux qui tentent de les franchir. Ces obstacles difficilement franchissables rompent les continuités écologiques naturelles.

Lors de l'ABC, plusieurs travaux ont permis d'identifier et hiérarchiser les ruptures de continuités. Le Groupe Mammalogique Breton a visité 12 ouvrages hydrauliques afin d'en déterminer la dangerosité pour les mammifères semi-aquatiques comme la Loutre d'Europe. Ce type d'infrastructure peut en effet présenter des risques de collisions avec des véhicules lorsque les animaux sont contraints à passer sur les voies plutôt que par l'ouvrage. Le risque de collision a été évalué via un indice basé sur les caractéristiques de l'ouvrage (longueur, largeur, présence d'un seuil, configuration des barges...), la fréquentation par la Loutre du cours d'eau concerné et le trafic routier. Les infrastructures diagnostiquées ont ensuite été hiérarchisées en 5 classes de risque : très faible – faible – moyen – fort – très fort. Il est important de rappeler que le risque de collision au niveau d'un ouvrage n'est jamais nul (des cadavres sont parfois observés sur des petites routes à trafic faible), en revanche, ce travail de diagnostic permet de prioriser efficacement les actions et aménagements de sécurisation à mener. Sur les 12 ponts évalués sur le territoire communal, 4 présentent un risque moyen à très élevé :

- le pont de la voie ferrée sur le ruisseau de Locmaria (risque moyen)
- le pont de la RD712 sur le ruisseau de Locmaria (risque fort)
- le pont de la RD9 sur le ruisseau du Frouit (risque fort)
- le pont de la RN12 sur le ruisseau de Locmaria (risque très fort)

A la suite de ce travail, plusieurs aménagements visant à sécuriser ces infrastructures ont été proposés par le GMB et doivent être envisagés.

Infrastructure	Aménagement proposé	Budget estimé
Pont voie ferrée x Locmaria	· fonçage d'une buse sèche (1200 mm diamètre min) · grillage mixte	entre 600€ et 800€ HT par mètre linéaire (buse sèche)
Pont RD712 x Locmaria	· fonçage d'une buse sèche (800 mm diamètre min) · grillage mixte	entre 600€ et 800€ HT par mètre linéaire (buse sèche)
Pont RD9 x Frouit	· encorbellement ou ponton flottant · grillage mixte	entre 250€ et 500€ HT par mètre linéaire (encorbellement ou ponton flottant)
Pont RN12 x Locmaria	· fonçage d'une buse sèche (1200 mm diamètre min) · grillage mixte	entre 600€ et 800€ HT par mètre linéaire (buse sèche)

Sur le territoire communal, 5 obstacles à l'écoulement sont aussi renseignés sur le ROE. Des actions d'effacement partiel ou total sont à envisager, dans le but de restaurer les écosystèmes d'eau courante et permettre la libre circulation des espèces aquatiques et le transit sédimentaire.

Enfin, des ruptures écologiques terrestres sont aussi identifiées à Saint-Agathon dont 2 majeures sur lesquelles des collisions sont constatées régulièrement : le croisement de la RD9 avec la vallée du Frouit au centre du territoire ainsi que la majeure partie de la RD712 à l'ouest (qui sectionne les milieux boisés et humides et perturbe le fonctionnement du ru Potin). Sur ces points noirs et les autres secteurs où des collisions sont constatées, divers aménagements sont possibles : plantations de haies, installation de ralentisseurs et de panneaux de signalisation, écuoducs, crapauducs...

La consultation des partenaires naturalistes est indispensable à toutes les étapes.

Les actions à mener sont les suivantes :

- **réaliser des aménagements** de sécurisation d'un ou plusieurs ouvrages hydrauliques
- **étudier les possibilités** d'actions pour effacer certains obstacles à l'écoulement et résorber certains points noirs

PRIORITÉ MOYENNE			
Enjeux · restauration des continuités écologiques			
Indicateurs · nombre d'aménagements effectués		Calendrier en continu	
Moyens de mise en œuvre · temps agent · budget nécessaire à la réalisation des aménagements			
Porteur de l'action · commune de Saint-Agathon		Partenaires à mobiliser · partenaires techniques (GMB, GPA...)	
Localisation infrastructures hydrauliques à risque, obstacles à l'écoulement et points noirs identifiés			

Éléments de support : 9. Secteurs à enjeux de préservation - 10. Secteurs à enjeux de restauration - 11. Sites à enjeux : secteur nord - 12. Sites à enjeux : secteur ouest - 13. Sites à enjeux : secteur sud - 14. Sites à enjeux : secteur est - 18. Obstacles aux continuités écologiques - 20. Identification des obstacles à l'écoulement

cf. Rapport final de l'ABC de Saint-Agathon (V. Diagnostic des enjeux de biodiversité)



Diagnostic d'un ouvrage par le GMB



Pont de Traou an Dour sur le Frouit

Contexte et description

Le territoire de Saint-Agathon est couvert par un réseau hydrographique important. Les cours d'eau et les vallées permettent à de nombreuses espèces de s'y déplacer. Aujourd'hui, ces espaces constituant la trame verte sont menacés par 3 facteurs principaux :

- les obstacles à l'écoulement, plus ou moins franchissables, qui empêchent parfois la bonne circulation des espèces associées aux cours d'eau
- les espèces exotiques envahissantes, comme la Balsamine de l'Himalaya ou les renouées asiatiques, dont la prolifération peut avoir des conséquences sur la biodiversité endémique
- l'activité humaine, qui peut entraîner une détérioration rapide de la qualité des cours d'eau. Les rejets dans les cours d'eau, conséquence des pratiques agricoles et des défaillances de systèmes d'assainissement, menacent la qualité de ces écosystèmes. La mise en culture des prairies humides et la destruction des ripisylves sont aussi des actions très dégradantes.

A Saint-Agathon, le cours d'eau principal de Froust se semble plutôt bien préservé, peu d'espèces exotiques envahissantes y ont été observées et les berges sont boisées sur la quasi-totalité. Le cours d'eau est tout de même traversé par de nombreux obstacles perturbant sa fonctionnalité. Le ru Potin, dans un secteur plus artificialisé à l'ouest, est perturbé (busé dans le secteur de Kerhollo, traversé par la RD712). Des mesures physico-chimiques sur l'ensemble du réseau hydrographique permettraient de mieux localiser les enjeux. La communication auprès des riverains est aussi à développer, pour rappeler la responsabilité de chacun (gestion adaptée des ripisylves, interdiction de traitements chimiques aux abords, enlèvement des embâcles problématiques tout en conservant les éléments de refuge pour la faune, évitement du piétinement par les animaux d'élevage...)

Les plans d'eau (mares, bassins de rétention, fontaines, lavoirs...) sont aussi des milieux très importants pour la biodiversité. Ils permettent l'accueil et la reproduction de nombreuses espèces, le stockage et l'épuration des eaux, et constituent des éléments de paysages importants. Le nombre de mares naturelles et artificielles a largement décliné depuis la moitié du siècle dernier. Ces milieux ont disparus suite aux changements de pratiques agricoles, à l'urbanisation, à la dégradation des zones humides et par l'absence de gestion.

Sur le territoire saint-agathonnais, une trentaine de points d'eau sont connus (dont 9 lavoirs et fontaines), la majorité d'entre eux sont dégradés et ne permettent pas un accueil optimal de la biodiversité. Un travail de diagnostic et d'échanges avec certains propriétaires a été engagé au cours de l'ABC et doit être poursuivi. L'association « Lavoirs et fontaines » basée à Plaintel pourrait être un partenaire intéressant pour lancer un projet de préservation du patrimoine hydraulique et de conservation de la biodiversité à Saint-Agathon. Ce travail d'amélioration des connaissances et de restauration de certains points d'eau doit être complété par des actions de création de mares, pour densifier et étendre le réseau des milieux aquatiques.

Les actions à mener sont les suivantes :

- effectuer des **mesures de la qualité** des cours d'eau et plans d'eau
- **communiquer** auprès des riverains sur la bonne gestion des cours d'eau
- poursuivre le **diagnostic** des points d'eau et les **échanges** avec les propriétaires
- programmer des chantiers de **création de mares** sur des parcelles communales
- **solliciter** des propriétaires pour **créer de nouvelles mares** sur des parcelles privées
- **restaurer** et **assurer une gestion adaptée** des **lavoirs et fontaines** (échanges avec les propriétaires, formations, chantiers participatifs)

PRIORITÉ FORTE			
Enjeux <ul style="list-style-type: none"> · amélioration de l'accueil de la biodiversité · préservation des réservoirs et corridors écologiques · sensibilisation des acteurs du territoire 			
Indicateurs <ul style="list-style-type: none"> · nombre de mesures · nombre de points d'eau diagnostiqués · nombre de mares créées 		Calendrier en continu créer ou restaurer un plan d'eau chaque année	
Moyens de mise en œuvre <ul style="list-style-type: none"> · temps agent · outils de communication · partenariats et budget nécessaires aux mesures et chantiers de création de mares 			
Porteur de l'action <ul style="list-style-type: none"> · commune de Saint-Agathon 		Partenaires à mobiliser <ul style="list-style-type: none"> · partenaires techniques de l'ABC · association « Lavoirs et fontaines » 	
Localisation ensemble du réseau hydrographique secteurs prioritaires (la Villeneuve, Banval, Hent Meur, Kervanno, Kerhamon...)			

Éléments de support : 19. Réseau de points d'eau - 20. Identification des obstacles à l'écoulement

cf. Rapport final de l'ABC de Saint-Agathon (V. Diagnostic des enjeux de biodiversité)



Diagnostic d'une mare privée par la FDC22



Chantier de création d'une mare dirigé par War-dro an Natur

Contexte et description

Le destruction, la fragmentation et la dégradation des habitats naturels sont les premières causes d’extinction de la biodiversité et de déclin des populations d’amphibiens, de reptiles, d’oiseaux, de mammifères, de poissons et d’invertébrés. A Saint-Agathon comme sur l’ensemble du territoire français, cette situation est la conséquence des changements d’occupation du sols induits par 2 facteurs principaux : l’urbanisation croissante et les pratiques agricoles et sylvicoles modernes. Les milieux naturels les plus menacés sont les milieux humides et aquatiques, les prairies et les linéaires de haies.

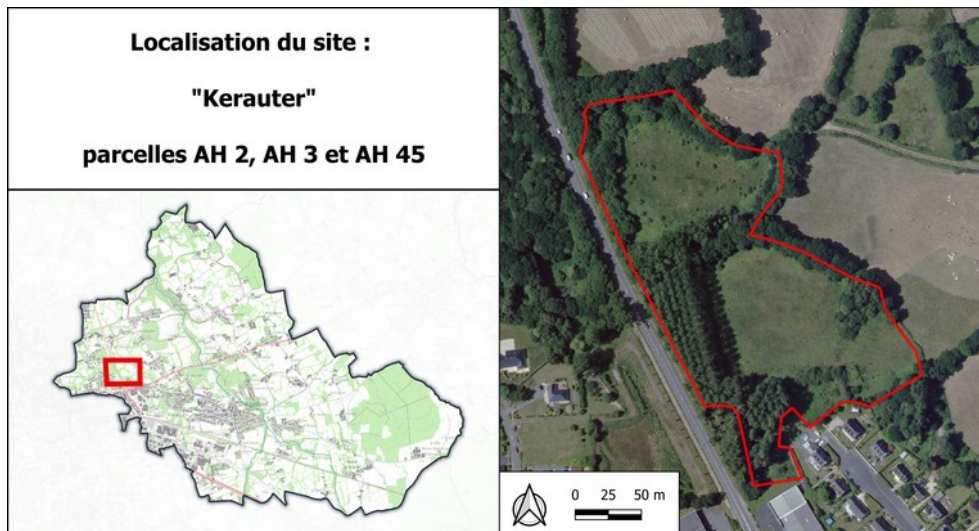
Au cours de l’ABC, plusieurs sites dégradés ont été identifiés par les partenaires techniques. Leur restauration pourra permettre de répondre à plusieurs objectifs sur le territoire communal : renforcer les continuités écologiques et la fonctionnalité des espaces naturels, préserver les populations d’espèces à enjeux, reconquérir la biodiversité et rétablir les paysages ruraux.

Les sites à enjeux de restauration sont synthétisés dans le tableau « **15. Synthèse des sites à enjeux communaux** »

Les actions à mener sont les suivantes :

- inciter les propriétaires à effectuer des **travaux de réouverture** de certains sites
- poursuivre la dynamique d’**acquisitions foncières** afin d’accélérer les actions de restauration
- programmer des travaux de **suppression de remblai en zones humides**
- engager des **travaux de restauration de zones humides et cours d’eau** dégradés, en lien avec des bureaux d’étude compétents en matière de génie écologique

PRIORITÉ MOYENNE			
Enjeux			
<ul style="list-style-type: none"> · préserver la diversité des paysages de vallée (enjeu Atlas des paysages 22) · freiner la dynamique d’enfrichement de la vallée · restaurer la fonctionnalité des zones humides · préservation de certaines espèces à enjeux 			
Indicateurs		Calendrier	
<ul style="list-style-type: none"> · nombre d’actions de restauration · surface restaurée 		en continu	
Moyens de mise en œuvre			
<ul style="list-style-type: none"> · temps agent 			
Porteur de l’action		Partenaires à mobiliser	
<ul style="list-style-type: none"> · commune de Saint-Agathon 		<ul style="list-style-type: none"> · partenaires techniques de l’ABC · entreprise de génie écologique 	
Localisation			
sites à enjeux de restauration identifiés			



Préconisations de gestion (Bretagne Vivante) :

L'objectif idéal en termes d'habitat naturel et de biodiversité est le stade de la prairie naturelle riche en plantes à fleurs nectarifères, constituant une clairière ensoleillée susceptible d'attirer une entomofaune diversifiée. Afin de limiter l'enfrichement et le reboisement spontané, plusieurs actions sont préconisées :

- un chantier pour éliminer les jeunes chênes et quelques saules (en évitant l'arrachage et conservant la bande arborée en bord de route)
- une gestion régulière des ronciers en lisière
- une fauche avec export tous les 5 ans, sans aplanissement (les ornières constituent des éléments importants, notamment pour les amphibiens) (la mise en place d'un écopâturage est aussi une option).

Éléments de support : **10. Secteurs à enjeux de restauration - 11. Sites à enjeux : secteur nord - 12. Sites à enjeux : secteur ouest - 13. Sites à enjeux : secteur sud - 14. Sites à enjeux : secteur est - 15. Synthèse des sites à enjeux communaux**

cf. Rapport final de l'ABC de Saint-Agathon (V. Diagnostic des enjeux de biodiversité)

IV – Intégrer la biodiversité dans l'aménagement du territoire

Description

L'objectif est ici de mieux intégrer la biodiversité dans l'aménagement du territoire et d'accompagner les différents acteurs pour préserver et favoriser la biodiversité dans les secteurs urbanisés (bourg, zones d'activités, jardins...) et agricoles.

Actions identifiées

1. Réduire la pollution lumineuse et préserver une trame noire fonctionnelle
2. Accompagner l'activité agricole vers une meilleure intégration des enjeux de biodiversité
3. Prendre en compte la biodiversité sur les sites des entreprises de la Zone Industrielle
4. Accompagner les habitants vers une meilleure gestion des jardins privés
5. Améliorer l'accueil de la biodiversité en ville
6. Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire communal



Pollution lumineuse - secteur de Bellevue



Paysage agricole - secteur de Guern ar Punso

Fiche action IV.1	Réduire la pollution lumineuse et préserver une trame noire fonctionnelle
--------------------------	--

Contexte et description

L'éclairage artificiel nocturne, public ou privé, perturbe le fonctionnement de la biodiversité. En effet, en plus de contribuer au gaspillage énergétique, la pollution lumineuse engendre une fragmentation des habitats naturels et participe directement au déclin du vivant. Le cycle jour/nuit est un élément structurant pour l'ensemble des êtres vivants. Il est aussi important de noter qu'une grande partie des animaux ont un mode de vie crépusculaire ou nocturne (environ deux tiers des invertébrés et près d'un tiers des vertébrés). L'éclairage nocturne entraîne des perturbations importantes d'ordre comportemental, physiologique et métabolique. Ces effets sont bien documentés chez de nombreux groupes d'animaux (papillons de nuits, chiroptères, oiseaux, amphibiens...) mais aussi chez les plantes (cycle photosynthétique et floraison perturbés, pollinisation nocturne diminuée...).

Ainsi, il est essentiel d'agir concrètement pour la préservation ou la remise en état des continuités écologiques nocturnes, dans un contexte de pollution lumineuse en augmentation.

Les actions à mener sont les suivantes :

- **information et sensibilisation** des habitants et acteurs du territoire sur l'importance de réduire la pollution lumineuse
- **état des lieux précis** de la pollution lumineuse sur les secteurs à enjeux (durée et intensité de l'éclairage)
- organisation d'une **réunion** avec les représentants des zones d'activités
- **diminution voire suppression de l'éclairage** dans les secteurs à enjeux
- **adaptation des installations** lorsque la suppression est impossible

PRIORITÉ MOYENNE			
Enjeux			
<ul style="list-style-type: none"> · amélioration de l'accueil de la biodiversité · préservation de certaines espèces à enjeux · préservation des réservoirs et corridors écologiques · sensibilisation des acteurs du territoire 			
Indicateurs		Calendrier	
<ul style="list-style-type: none"> · nombre de secteurs sans éclairage nocturne · durée et intensité de l'éclairage nocturne · nombre d'actions mises en œuvre 		en continu	
Moyens de mise en œuvre			
<ul style="list-style-type: none"> · temps agent · partenariats / réunions · arrêté municipal 			
Porteur de l'action		Partenaires à mobiliser	
<ul style="list-style-type: none"> · commune de Saint-Agathon 		<ul style="list-style-type: none"> · SDE22 · GPA · entreprises des zones de Bellevue (ZI) et Kerhollo (ZA) 	
Localisation			
ensemble de la commune ZI de Bellevue et ZA de Kerhollo (pollution importante) vallée du Frouit (enjeu TVB) quartiers de Banval, Goaz ar Grez et Kervingleu (enjeu Muscardin)			

Éléments de support : 4. Trame des continuités pour les Chiroptères en Bretagne - 21. Carte des enjeux liés à la trame noire
cf. Rapport final de l'ABC de Saint-Agathon (V. Diagnostic des enjeux de biodiversité)

Contexte et description

L'agriculture a une emprise importante sur le territoire communal de Saint-Agathon. Si certaines pratiques agricoles intensives ont un impact négatif sur la biodiversité, d'autres pratiques permettent en revanche de la favoriser (gestion adaptée des haies, maintien de secteurs ouverts...). Il est primordial de renforcer et développer les liens entre agriculture et biodiversité pour répondre efficacement aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux actuels.

Différents outils existent pour adopter des pratiques de gestion adaptées et favoriser la biodiversité en secteur agricole (les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, les baux ruraux environnementaux, les conventions de gestion, le Plan de Gestion Durable des Haies, le programme Breizh Bocage...). Favoriser la présence de la biodiversité et particulièrement des auxiliaires de culture et pollinisateurs contribue à la production agricole et à la résilience des écosystèmes.

A l'échelle d'une exploitation, de nombreuses actions plus ou moins complexes à mettre en place sont possibles :

- préserver et restaurer des haies de bonne qualité à travers une gestion adaptée
- mettre en place des bandes enherbées
- réduire le plus possible l'utilisation de produits phytosanitaires
- favoriser les zones de lisière (pied de talus, bord de boisements...)
- préserver les prairies permanentes
- favoriser les pratiques de gestion extensives (fauches tardives, réduire la fertilisation..)
- conserver et recréer des habitats favorables (murets, mares, arbres morts, granges..)

ressources :

- Guide « Pollinis'actions » : *J'agis pour les pollinisateurs & la biodiversité sur ma ferme*
- Guide : *Céréaliers et biodiversité : une synergie à réaffirmer*
- *méthodologie Plan de Gestion Durable des Haies*

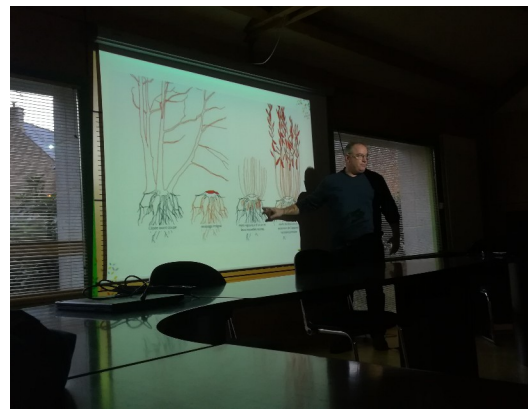
Les actions à mener sont les suivantes :

- poursuite de l'**information et la sensibilisation des exploitants** de la commune
- poursuite de la **mise en relation des exploitants avec les partenaires du territoire** (David ROLLAND, référent régional Label Haie et Stéphane LE MAIRE, technicien bocage agréé Plan de Gestion Durable des Haies)
- mise en place d'**actions favorables à la biodiversité** (plantation de haies, création de mares, pose de nichoirs, bandes enherbées, fauche centrifuge...)
- **gestion adaptée des parcelles à enjeux** identifiées au cours de l'ABC (conventions de gestion)
- **identification et préservation des prairies anciennes**
- planification d'une **gestion raisonnée des linéaires de haies** via le Plan de Gestion Durable des Haies, porté techniquement par les agents de GPA

PRIORITÉ FORTE			
Enjeux <ul style="list-style-type: none"> · amélioration de l'accueil de la biodiversité · préservation de certaines espèces à enjeux · sensibilisation des acteurs du territoire · conforter et renforcer la présence de haies et d'arbres (enjeu Atlas des paysages 22) 			
Indicateurs <ul style="list-style-type: none"> · nombre d'actions de sensibilisation et de mise en relation · surface en MAEC, surface en prairies permanentes · nombre d'actions favorables · nombre de PGDH 		Calendrier en continu	
Moyens de mise en œuvre <ul style="list-style-type: none"> · temps agent · réunions/rencontres · outils de gestion (PGDH, conventions de gestion...) 			
Porteur de l'action <ul style="list-style-type: none"> · commune de Saint-Agathon 		Partenaires à mobiliser <ul style="list-style-type: none"> · exploitants de la commune · techniciens bocages GPA · David ROLLAND (FDC22) 	
Localisation ensemble de la surface gérée par les exploitants agricoles parcelles agricoles à enjeux			



Atelier sur les auxiliaires des cultures mené par la FDC22



Atelier sur la gestion durable des haie mené par la FDC22

Contexte et description

La promotion et la valorisation de la biodiversité sur les sites industriels est une opportunité importante à saisir pour les acteurs du territoire. Sur ces secteurs souvent vastes, la préservation de la biodiversité et l'intégration des enjeux liés sont encore peu réglementés et ne sont pas la priorité. Pourtant, les zones industrielles peuvent concentrer une quantité importante d'habitats et d'éléments favorables à la biodiversité (espaces verts, haies, friches, espaces boisés, bassins de rétention...), une gestion adaptée de ces éléments peut permettre d'accueillir une faune et une flore intéressante. En plus de bénéficier directement à la biodiversité, une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux peut être source d'autres avantages :

- amélioration du cadre de vie sur le site
- sensibilisation des utilisateurs
- promotion de l'image de l'entreprise sur le territoire et auprès des clients
- engagement fort dans le cadre de la démarche RSE

A Saint-Agathon, la Zone Industrielle de Bellevue est localisée au sud-ouest du territoire, limitée par la voie ferrée au nord et la route nationale 12 au sud. La zone s'étend sur environ 60 ha, soit plus de 4 % de la surface communale. Au cours du projet d'ABC, un travail sur la gestion des espaces verts a été engagé avec deux entreprises de la ZI. Sur les sites de Daunat et Entremont, une partie des espaces verts est gérée de manière à favoriser la biodiversité sauvage (tonte tardive, pâturage ovin,...). Pour mettre en place une politique durable de valorisation de la biodiversité sur une partie ou l'ensemble de la ZI, il faudra d'abord identifier précisément les enjeux locaux. Pour cela, plusieurs outils et méthodologies adaptés existent. L'UMS PatriNat a notamment construit les indices IPE (Indice de Potentialité Écologique) et IQE (Indice de Qualité Écologique) ainsi que l'indicateur PERSICAIRE. Ces outils permettent d'établir un état des lieux plus ou moins complet des enjeux de biodiversité sur un site donné, pour ensuite orienter les actions à mettre en place.

Les actions à mener sont les suivantes :

- organisation de **réunions** avec les représentants des entreprises
- réalisation d'**états des lieux** des enjeux, d'**inventaires** et de **suivis**
- accompagnement dans la mise en place d'**actions concrètes** (zones en tonte tardive, plantation de haies ou vergers, réaménagement de bassins...)

PRIORITÉ MOYENNE			
Enjeux			
<ul style="list-style-type: none"> · amélioration de l'accueil de la biodiversité · préservation de certaines espèces à enjeux · sensibilisation des acteurs du territoire · améliorer l'image des zones d'activités (enjeu Atlas des Paysages 22) 			
Indicateurs		Calendrier	
<ul style="list-style-type: none"> · nombre d'entreprises engagées · nombre d'inventaires effectués · nombre d'actions mises en œuvre 		en continu	
Moyens de mise en œuvre			
<ul style="list-style-type: none"> · temps agent · réunions/rencontres 			
Porteur de l'action		Partenaires à mobiliser	
<ul style="list-style-type: none"> · commune de Saint-Agathon 		<ul style="list-style-type: none"> · entreprises de la ZI de Bellevue · partenaires techniques de l'ABC · Guingamp-Paimpol Agglomération 	
Localisation			
ensemble de la ZI de Bellevue			

Contexte et description

Les jardins particuliers constituent des espaces très importants pour soutenir la faune et la flore sauvage. En effet, dans le contexte actuel de fort déclin de la biodiversité du fait de la fragmentation des habitats naturels, des pollutions diverses et de l'urbanisation croissante, les jardins et espaces verts privés sont des lieux précieux. Dans le domaine de l'écologie du paysage, plusieurs études montrent qu'à l'échelle de petits territoires, les jardins favorables aux espèces sauvages permettent de maintenir la biodiversité globale dans un bon état.

A Saint-Agathon, la surface occupée par les parcs et jardins est estimée à près de 8 % du territoire communal, ce qui reste marginal mais pas négligeable. De nombreuses actions, parfois très simples à mettre en œuvre, permettent de favoriser et préserver la biodiversité ordinaire dans les jardins :

- planter et laisser pousser les espèces locales indigènes (éviter les espèces exotiques)
- créer des points d'eau (mares, bassins, abreuvoirs)
- tondre moins souvent avec une hauteur adaptée (>8cm) et laisser des zones en libre évolution
- disposer des abris ou micro-habitats (nichoirs, tas de bois et de pierres...)
- minimiser les dérangements (éclairage nocturne, bruit, animaux domestiques)
- laisser ou créer des passages entre jardins pour permettre le déplacement de la petite faune sauvage (*ressource : kit « 100 jardins pour les hérissons », Solutions Biodiv'*)

Les actions à mener sont les suivantes :

- **communication** et **sensibilisation** sur les gestes à adopter au jardin (animations, bulletin communal...)
- distribution d'un **kit « Biodiversité au jardin »** contenant divers éléments (sachet de graines à semer, livrets, brochures, guides, fiches d'identification...) aux propriétaires volontaires
- **suivi** des jardins engagés et **échanges** avec les propriétaires
- **incitation** à la labellisation « refuge biodiversité » de certains jardins

PRIORITÉ MOYENNE				
Enjeux				
<ul style="list-style-type: none"> · amélioration de l'accueil de la biodiversité · préservation de certaines espèces à enjeux · sensibilisation des acteurs du territoire 				
Indicateurs		Calendrier		
<ul style="list-style-type: none"> · nombre de jardins engagés · nombre de kit distribués · surface de jardins en gestion favorable 		<ul style="list-style-type: none"> en continu distribution de 200 kits « Biodiversité au jardin » en 2024 		
Moyens de mise en œuvre				
<ul style="list-style-type: none"> · temps agent · kit « biodiversité au jardin » · kit « 100 jardins pour les hérissons » · label « refuge biodiversité » 				
Porteur de l'action		Partenaires à mobiliser		
<ul style="list-style-type: none"> · commune de Saint-Agathon 		<ul style="list-style-type: none"> · partenaires techniques de l'ABC (animations) · propriétaires privés 		
Localisation				
ensemble des jardins particuliers				

Contexte et description

Favoriser la nature en ville consiste d'abord à réintégrer et redonner une place importante au végétal et aux milieux favorables (murets en pierre, trottoirs végétalisés, bassins et mares, talus ...). Le choix de essences implantées est important (pas d'EEE, des espèces locales si possible, des espèces variées et nectarifères), le positionnement et la gestion de ces éléments sont aussi des paramètres importants. La présence importante du végétal en ville offre de nombreux services : bien-être des habitants, régulation microclimatique (limitation de l'effet d'îlot de chaleur urbain), amélioration de la qualité de l'air et stockage de carbone, pollinisation et production de fruits... Les éléments naturels tels que les talus et les haies permettent aussi à la faune sauvage de se déplacer dans la matrice urbaine.

Le bâti communal peut aussi présenter, dans certains cas, des milieux favorables à la biodiversité. Dans un premier temps, il est important de veiller à la conservation du vieux bâti et des constructions favorables. En effet, de nombreuses espèces utilisent certaines constructions humaines (murets en pierre, cabanes, combles et greniers, bâtiments agricoles...) pour assurer leur cycle de vie. Ainsi, les oiseaux peuvent y nicher, les chiroptères y trouvent des gîtes, les reptiles les utilisent pour réguler leur température, les bourdons et abeilles solitaires s'y abritent, les plantes rupestres s'y développent... Malheureusement, les nouvelles techniques de construction et rénovation ne permettent plus d'accueillir cette biodiversité. Il est donc important, lors de nouveaux aménagements ou de travaux de rénovation, de prendre en compte les enjeux de biodiversité à travers des actions concrètes. Par exemple, les travaux susceptibles de porter atteinte à la nidification des oiseaux devront être effectués en dehors de la période mars-septembre. Lorsque des espèces protégées sont concernées, une dérogation est parfois nécessaire. Afin d'améliorer l'accueil de la biodiversité sur et autour des bâtiments, des gîtes et nichoirs de toutes formes peuvent être installés sur des constructions existantes ou lors de travaux de rénovation. Enfin, des éléments du bâti peuvent blesser ou tuer certaines espèces sauvages : c'est le cas notamment des surfaces vitrées qui entraînent de nombreuses collisions chaque année (des bandes ou silhouettes adhésives permettent d'éviter ce phénomène).

D'autres actions comme la dés-imperméabilisation de certaines surfaces (parkings, pieds de mur) peuvent permettre de favoriser la biodiversité et participer à la reconquête de la nature en contexte urbain. Cette réintroduction de la nature en ville passe donc par une diversité d'actions venant améliorer les aménagements passés, conserver les éléments favorables et mieux anticiper les futures constructions. Une partie de ces actions nécessitent une concertation importante, afin d'obtenir l'adhésion des habitants et utilisateurs des zones urbaines.

Les actions à mener sont les suivantes :

- **amélioration des connaissances** sur les espèces du bâti (hirondelles, martinets, moineaux, rapaces, chiroptères) et **protection** des sites
- **préservation** des éléments bâtis favorables à la biodiversité
- **communication** et **sensibilisation** des habitants
- **installation** de nouveaux éléments favorables (nichoirs, gîtes, bandes anti-collisions) sur le bâti communal
- **évaluation systématique** avant travaux de la présence de la faune dans le bâti et application de la **méthode ERC** en cas d'impact
- **prise en compte d'un volet « biodiversité »** dans le cadre des projets d'aménagements et de rénovations (ex : calendrier d'intervention adapté, choix des essences, végétalisation, réflexion sur des actions « compensatoires »)
- **engagement** par délibération dans une **démarche « 1 % biodiversité »** : systématiser un budget biodiversité à chaque nouveau projet (*ressource : exemple de Saint-Thégonnec*)

PRIORITÉ FORTE			
Enjeux <ul style="list-style-type: none"> · amélioration de l'accueil de la biodiversité · préservation de certaines espèces à enjeux · sensibilisation des acteurs du territoire 			
Indicateurs <ul style="list-style-type: none"> · nombre de communications · nombre d'éléments favorables installés 		Calendrier en continu	
Moyens de mise en œuvre <ul style="list-style-type: none"> · temps agent · achat de nichoirs, gîtes, bandes anti-collisions 			
Porteur de l'action <ul style="list-style-type: none"> · commune de Saint-Agathon 		Partenaires à mobiliser <ul style="list-style-type: none"> · partenaires techniques de l'ABC 	
Localisation ensemble des zones urbanisées et du bâti secteurs à enjeux (quartier de Kervingleu)			



Nid d'Hirondelle rustique



Végétation spontanée dans le bourg

Contexte et description

La prise en compte des enjeux environnementaux et de la biodiversité doit être garantie sur tous types de projets (aménagement particulier ou public) et sur l'ensemble du territoire communal. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Guingamp-Paimpol Agglomération a été adopté le 12 décembre 2023 et est entré en application le 8 janvier 2024. Le document définit des règles écrites et graphiques permettant d'encadrer l'aménagement des territoires en distinguant 4 types de zones : naturelles, agricoles, urbaines et à urbaniser. Le règlement du PLUi encadre la préservation des éléments constitutifs de la trame verte et bleue en identifiant des Espaces Boisés Classés (EBC), des éléments paysagés (boisements, landes et linéaires de haies), les zones humides* et les cours d'eau. Cependant, des dégradations sont régulièrement constatées (haies abattues, cours d'eau pollués...), dans la plupart des cas par méconnaissance du règlement. D'autres réglementations liées aux clôtures, à l'imperméabilisation des surfaces ou encore aux exhaussements de sol sont souvent ignorées et entraînent aussi des dégradations.

* *le SAGE ATG interdit dans son règlement toute destruction de zone humide dès le 1^{er} mètre carré*

Pour les projets de grande ampleur, soumis à étude d'impact, le principe ERC (Éviter, Réduire, Compenser) est obligatoire depuis 2016. Dans l'objectif de renforcer la prise en compte de la biodiversité à Saint-Agathon, il serait intéressant de soumettre l'ensemble des projets d'aménagements et de travaux à une évaluation de leurs impacts sur la biodiversité et ainsi mettre en œuvre le principe ERC.

Dans le cadre de la loi Climat et résilience adoptée en 2021, la France s'est fixée l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050. Le 1^{er} objectif est la réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années (2021-2031) par rapport à la décennie précédente (2011-2021). Pour le territoire saint-agathonnais, cela correspond à une surface consommée maximale de 6,63 ha entre 2021 et 2031. Le suivi de la bonne atteinte de cet objectif, avec les partenaires locaux compétents, est une action importante à mener.

Enfin, de nombreuses espèces protégées par la loi ont été identifiées sur le territoire communal au cours de l'ABC. Le respect de la réglementation associée à ces espèces doit être garanti sur l'ensemble de la commune. Ainsi, les projets susceptibles de porter atteinte à ces espèces doivent faire l'objet de demande de dérogation auprès de la DDTM avant intervention. C'est par exemple le cas de certaines espèces d'oiseaux dépendantes du bâti (hirondelles, martinets, moineaux domestiques, chouettes effraie...) : la destruction des nids et la perturbation des individus est interdite. Pour garantir la protection de ces espèces, de nouvelles actions de sensibilisation auprès des différents services de la mairie et des habitants devront être menées.

Les actions à mener sont les suivantes :

- **sensibiliser l'ensemble des habitants** aux règles liées à la biodiversité inscrites au PLUi (EBC, éléments paysagés, zones humides, cours d'eau, clôtures, imperméabilisation...)
- garantir la mise en œuvre d'une **évaluation environnementale** et de la **séquence ERC** pour tous les projets, plans et programmes
- garantir le **suivi** et l'**atteinte** de l'objectif « **zéro artificialisation nette** »
- **respecter et faire respecter** la réglementation liée aux **espèces protégées**

PRIORITÉ FORTE			
Enjeux			
<ul style="list-style-type: none"> · amélioration de l'accueil de la biodiversité · préservation de certaines espèces à enjeux · sensibilisation des acteurs du territoire · maîtriser le développement urbain (enjeu Atlas des paysages 22) 			
Indicateurs		Calendrier	
<ul style="list-style-type: none"> · nombre de communications · évolution de la surface artificialisée 		en continu	
Moyens de mise en œuvre			
<ul style="list-style-type: none"> · temps agent · supports de communication 			
Porteur de l'action		Partenaires à mobiliser	
<ul style="list-style-type: none"> · commune de Saint-Agathon · Guingamp-Paimpol Agglomération 		<ul style="list-style-type: none"> · partenaires techniques de l'ABC · Guingamp-Paimpol Agglomération 	
Localisation			
ensemble du territoire communal			

Éléments de support : 22. Zonage du règlement graphique du PLUi relatif à la Trame Verte et Bleue

Contexte et description

L'initiative « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) porté par l'OFB vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. L'initiative s'adresse en priorité aux intercommunalités et/ou aux communes. Elle est ouverte à toutes les collectivités infra-départementales, qu'elles soient rurales ou urbaines, métropolitaine ou ultra-marine, débutantes ou initiées en matière de biodiversité.

Le rôle d'un territoire engagé pour la nature est multiple :

- **Intégrer la biodiversité** à l'ensemble des politiques publiques menées (urbanisme, routes, gestion d'espaces, éducation, culture, etc.)
- **Mobiliser les acteurs** d'un territoire en proposant des projets en partenariat avec des associations, acteurs économiques, etc.
- **Agir directement** en faveur de la biodiversité en menant des actions ciblées (fauche tardive en bord de route, critères environnementaux dans les achats publics, objectif zéro phyto pour les espaces verts, etc.).
- **Sensibiliser** pour favoriser une prise de conscience des dangers qui pèsent sur la biodiversité et partager avec les citoyens et les acteurs locaux des priorités claires.
- **Inspirer et essayer** en partageant son expérience et ses bonnes pratiques.

Pour une collectivité, l'engagement TEN peut apporter beaucoup :

- un **accompagnement** par des experts pour formaliser un programme d'actions réaliste et concret qui intègre les enjeux locaux, régionaux et nationaux ;
- un **renforcement des connaissances** (enjeux, réglementation, etc.) et des compétences sur la biodiversité via un accès à des données nationales et régionales, des formations, etc. ;
- du **crédit au plan d'action** défini et mis en œuvre pour faciliter la formalisation de plans de financement ou encore le dépôt de dossiers d'autorisation ;
- une **visibilité**, à l'échelle nationale et internationale, dans le cadre d'évènements ou d'une communication globale sur l'initiative « Engagés pour la nature » ;
- un **accès au « club des engagés »** pour échanger, monter collectivement en compétences (partage de bonnes pratiques, réseaux d'influence, etc.) et créer de nouvelles synergies.

Pour obtenir la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature », la collectivité candidate doit formaliser un plan d'actions et s'engager à réaliser un certain nombre d'actions pour la biodiversité dans les trois ans. Ce plan d'actions fait l'objet d'une évaluation par un jury régional selon 4 critères principaux avant attribution de la reconnaissance :

- Être impliquant, cohérent et proportionné
- Être mesurable, révisable et inscrit dans une perspective d'amélioration continue
- Être impactant et additionnel
- Être en lien avec l'action publique pour la biodiversité

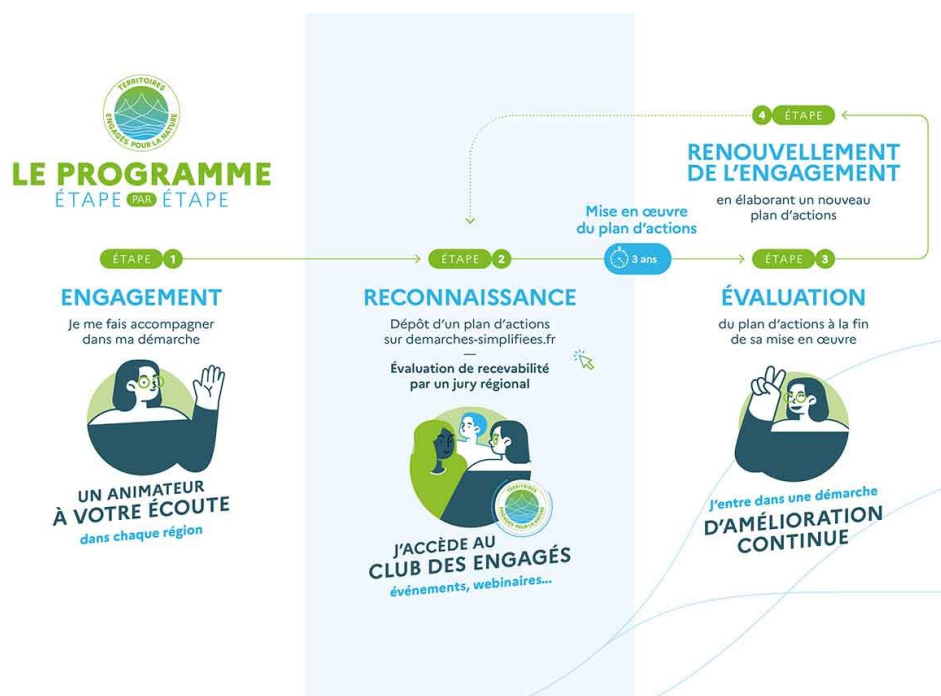
Un bilan de l'exécution du plan d'actions est réalisé au terme de celui-ci.

Pour la commune de Saint-Agathon, l'engagement TEN permettrait de s'assurer de la bonne réalisation de plusieurs actions majeures identifiées suite à l'ABC et de marquer la volonté politique d'une meilleure prise en compte de la biodiversité sur le long terme.

Les actions à mener sont les suivantes :

- **répondre** à la prochaine session de **candidatures** pour les TEN Bretagne

PRIORITÉ FORTE			
Enjeux <ul style="list-style-type: none"> · valoriser les actions · pérenniser la volonté politique d'intégration de la biodiversité dans l'aménagement du territoire · développement de nouveaux partenariats 			
Indicateurs <ul style="list-style-type: none"> · obtention du label TEN 		Calendrier avant le 15 octobre 2024	
Moyens de mise en œuvre <ul style="list-style-type: none"> · dossier de candidature 			
Porteur de l'action <ul style="list-style-type: none"> · commune de Saint-Agathon 		Partenaires à mobiliser <ul style="list-style-type: none"> · Agence Bretonne de la Biodiversité 	



Plaquette Territoires Engagés pour la Nature

Contexte et description

Au fil du projet d'Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Agathon, de nombreuses actions ont été engagées et seront poursuivies. Un état des lieux important de la biodiversité a été effectué, un grand nombre de partenariats ont été établis, des temps d'échanges et de sensibilisation ont été organisés. La biodiversité ignorant les limites administratives, plusieurs enjeux sont partagés avec les communes limitrophes (Ploumagoar, Guingamp, Pabu, Pommerit-le-Vicomte, Le Merzer et Saint-Jean-Kerdaniel). Il serait très intéressant de faire diffuser la dynamique de prise en compte de la biodiversité sur le territoire, en collaborant avec les communes limitrophes et en mettant en place des actions communes sur tous les axes de travail (connaissance, sensibilisation et mobilisation ; gestion ; restauration et aménagement).

Un travail de communication et de partage d'expérience auprès des communes de l'agglomération de Guingamp-Paimpol et de la région (à travers le réseau BRUDED) sera aussi une action importante à mener, pour promouvoir la démarche d'ABC.

Les actions à mener sont les suivantes :

- mettre en place des actions d'**inventaires participatifs** sur d'autres communes
- **améliorer les connaissances** sur certaines espèces à enjeux avec les partenaires de l'ABC (**étudiants de l'UCO et associations naturalistes**)
- **organiser des animations** nature et **communiquer** sur les territoires des communes limitrophes
- proposer un **retour d'expérience** sur la démarche d'ABC aux communes de GPA
- déposer les livrables de l'ABC sur l'espace du **réseau BRUDED**
- favoriser les **pratiques de gestion** des espaces publics **intégrant les enjeux de biodiversité** et les **retours d'expérience**
- mutualiser les **acquisition** de nouveau **matériel adapté** à une gestion des espaces favorable à la biodiversité

PRIORITÉ MOYENNE

Enjeux

- développement de nouveaux partenariats
- sensibilisation des acteurs du territoire

Indicateurs

- nombre de communes impliquées
- nombre d'actions effectuées

Calendrier

en continu

Moyens de mise en œuvre

- réunions
- conventions de partenariat

Porteur de l'action

- commune de Saint-Agathon
- communes volontaires

Partenaires à mobiliser

- communes limitrophes
- communes du territoire de GPA
- réseau BRUDED

Éléments de support

1. Carte des grands types de végétation de Saint-Agathon
2. Physionomie des végétations de Saint-Agathon
3. Zones de continuités régionales essentielles aux Mammifères de Bretagne
4. Trame des continuités pour les Chiroptères en Bretagne
5. Trame des continuités pour les Mammifères du bocage en Bretagne
6. Trame des continuités pour les Mammifères semi-aquatiques en Bretagne
7. Bilan des connaissances naturalistes sur le territoire communal
8. Bilan des connaissances botaniques sur le territoire communal
9. Secteurs à enjeux de préservation
10. Secteurs à enjeux de restauration
11. Sites à enjeux : secteur nord
12. Sites à enjeux : secteur ouest
13. Sites à enjeux : secteur sud
14. Sites à enjeux : secteur est
15. Synthèse des sites à enjeux communaux
16. Observations d'Espèces Exotiques Envahissantes
17. Carte du grain bocager
18. Obstacles aux continuités écologiques
19. Réseau de points d'eau
20. Identification des obstacles à l'écoulement
21. Carte des enjeux liés à la trame noire
22. Zonage du règlement graphique du PLUi relatif à la Trame Verte et Bleue

La Carte des grands types de végétation (CGTV) du CBNB

La CGTV permet de visualiser la distribution spatiale des végétations à l'échelle d'un territoire donné. Ces données peuvent être utilisées dans la mise en œuvre des stratégies nationales, régionales et infrarégionales en faveur de la biodiversité : identification et caractérisation des Trames Vertes et Bleues, identification des secteurs à forts enjeux de biodiversité, analyse du territoire à travers la surface et la portion de territoire occupée par les différents types de végétation, étude du lien entre habitats et espèces...

La Trame Mammifères de Bretagne (TMB) du Groupe Mammalogique Breton

Cet outil a pour but de permettre la prise en compte des exigences écologiques des mammifères dans les politiques d'aménagement et de gestion de l'espace (Trame Verte et Bleue, urbanisme, transport, agriculture, sylviculture, milieux naturels...). Les données permettent aussi de localiser les secteurs où les actions de conservation ou de rétablissement d'habitats favorables et continus sont les plus profitables aux différentes espèces.

Zones de continuités régionales essentielles aux Mammifères de Bretagne

Localisation des zones de continuités majeures et importantes synthétisées pour 12 espèces représentatives du peuplement mammalogique régional. Ces zones indiquent les espaces au sein desquels des interventions susceptibles de dégrader ou fragmenter les milieux naturels risquent de porter le plus atteinte à la continuité, et donc à la pérennité, des populations des mammifères. Les continuités majeures sont encore plus sensibles que les continuités importantes.

Trame des continuités pour les Chiroptères en Bretagne

Valeur moyenne des continuités écologiques de 6 espèces de chauves-souris en Bretagne et Loire-Atlantique continentales. Ces valeurs, distribuées de 1 à 100 dans cette trame diffuse, synthétisent la qualité et la quantité des connexions possibles entre les cœurs d'habitat de différents espèces sensibles de chiroptères (Grand et Petit rhinolophes, Murins de Bechstein et de Daubenton, Barbastelle d'Europe et Sérotine commune).

Trame des continuités pour les Mammifères du bocage en Bretagne

Valeur moyenne des continuités écologiques de 4 mammifères aux affinités bocagères (Muscardin, Blaireau européen, Écureuil roux et Lapin de garenne) en Bretagne et Loire-Atlantique continentales. Ces valeurs, distribuées de 1 à 100 dans cette trame diffuse, synthétisent la qualité et la quantité des connexions possibles entre les cœurs d'habitat de ces espèces représentatives des mammifères du bocage.

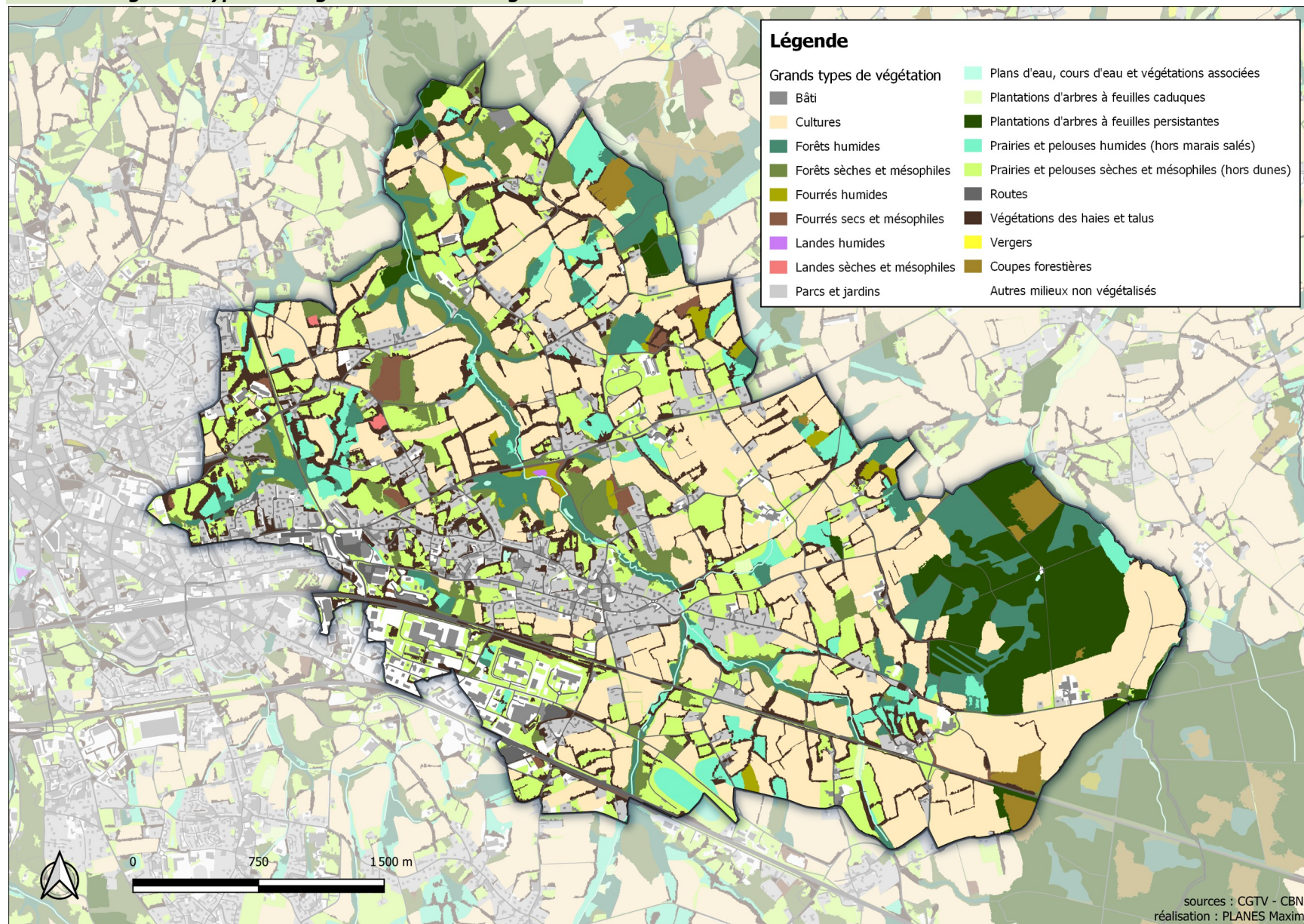
Trame des continuités pour les Mammifères semi-aquatiques en Bretagne

Valeur moyenne des continuités écologiques de 2 espèces semi-aquatiques (Loutre d'Europe et Campagnol amphibie) en Bretagne et Loire-Atlantique continentales. Ces valeurs, distribuées de 1 à 100 dans cette trame diffuse, synthétisent la qualité et la quantité des connexions possibles entre les cœurs d'habitat des mammifères semi-aquatiques protégés.

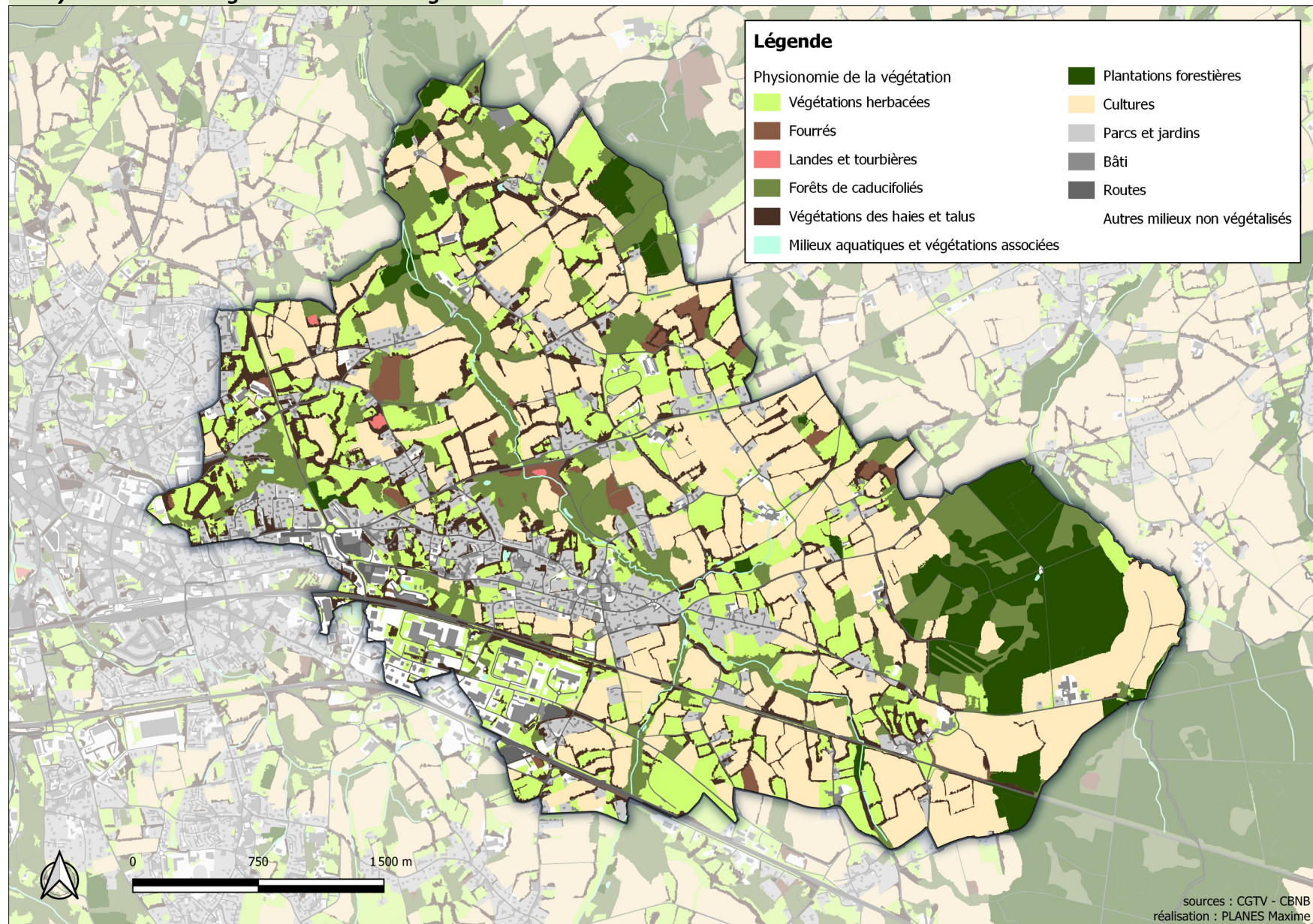
Toutes les données sont consultables sur le géo-visualiseur « Végétations et Mammifères de Bretagne »



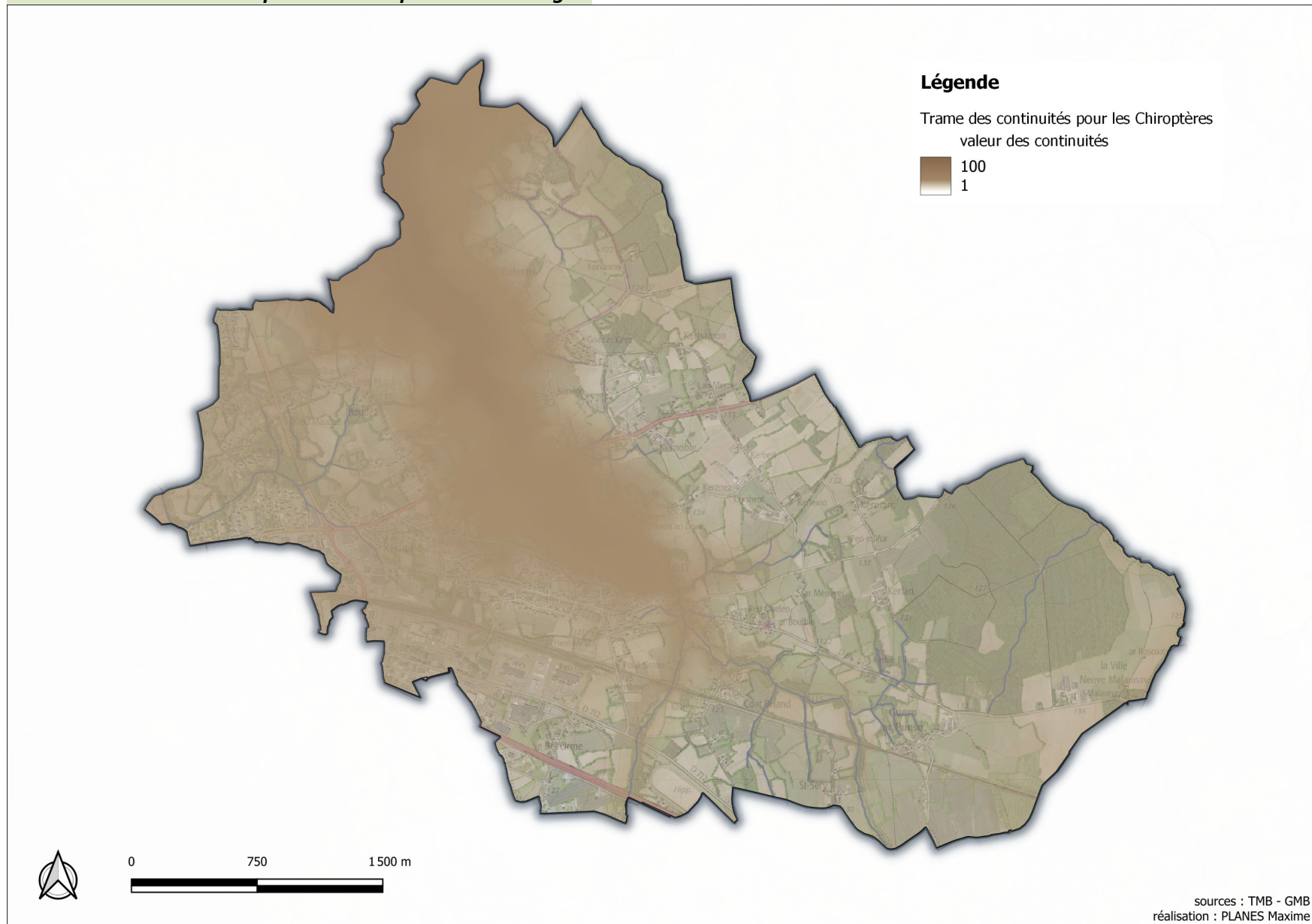
1. Carte des grands types de végétation de Saint-Agathon



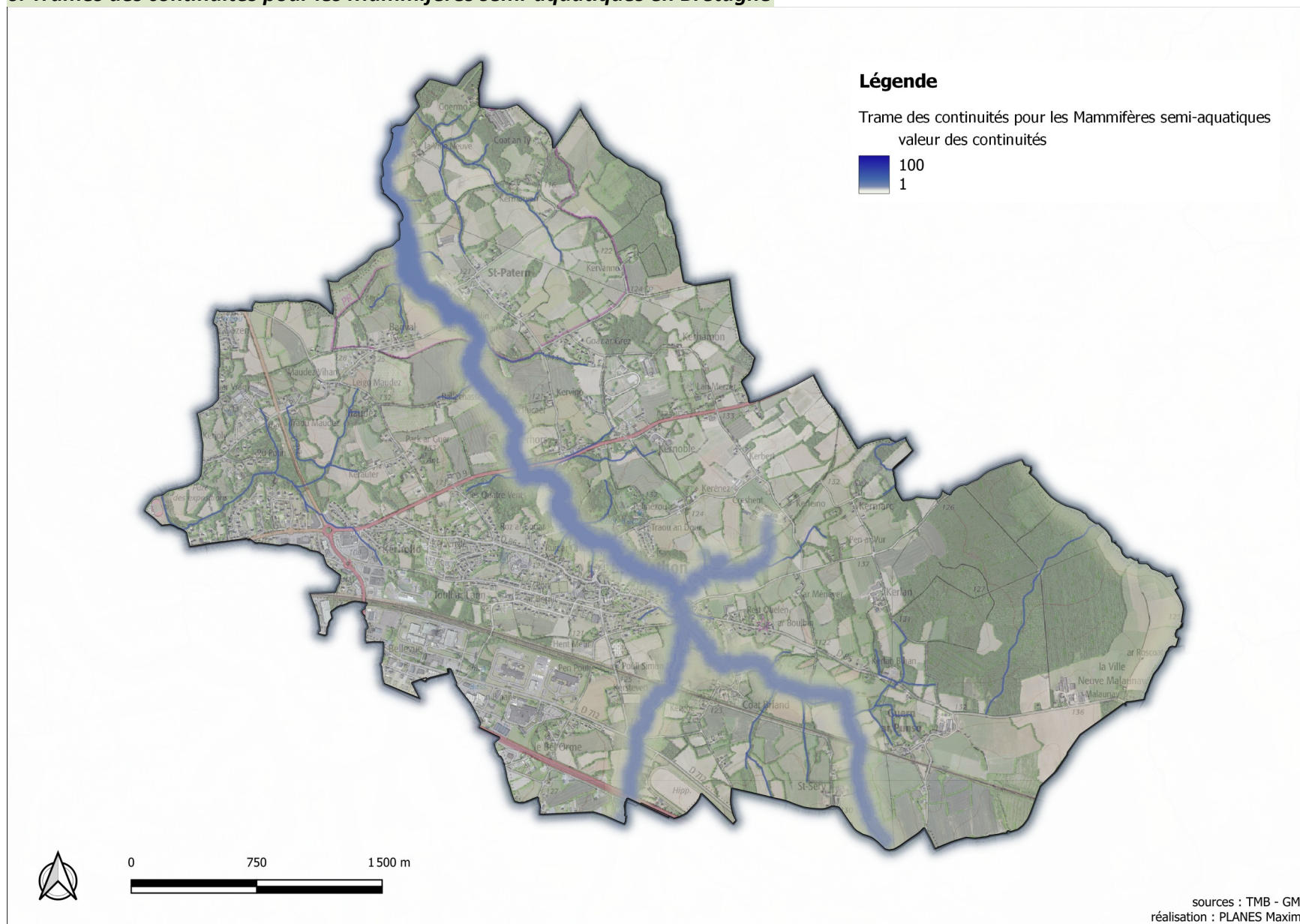
2. *Physionomie des végétations de Saint-Agathon*



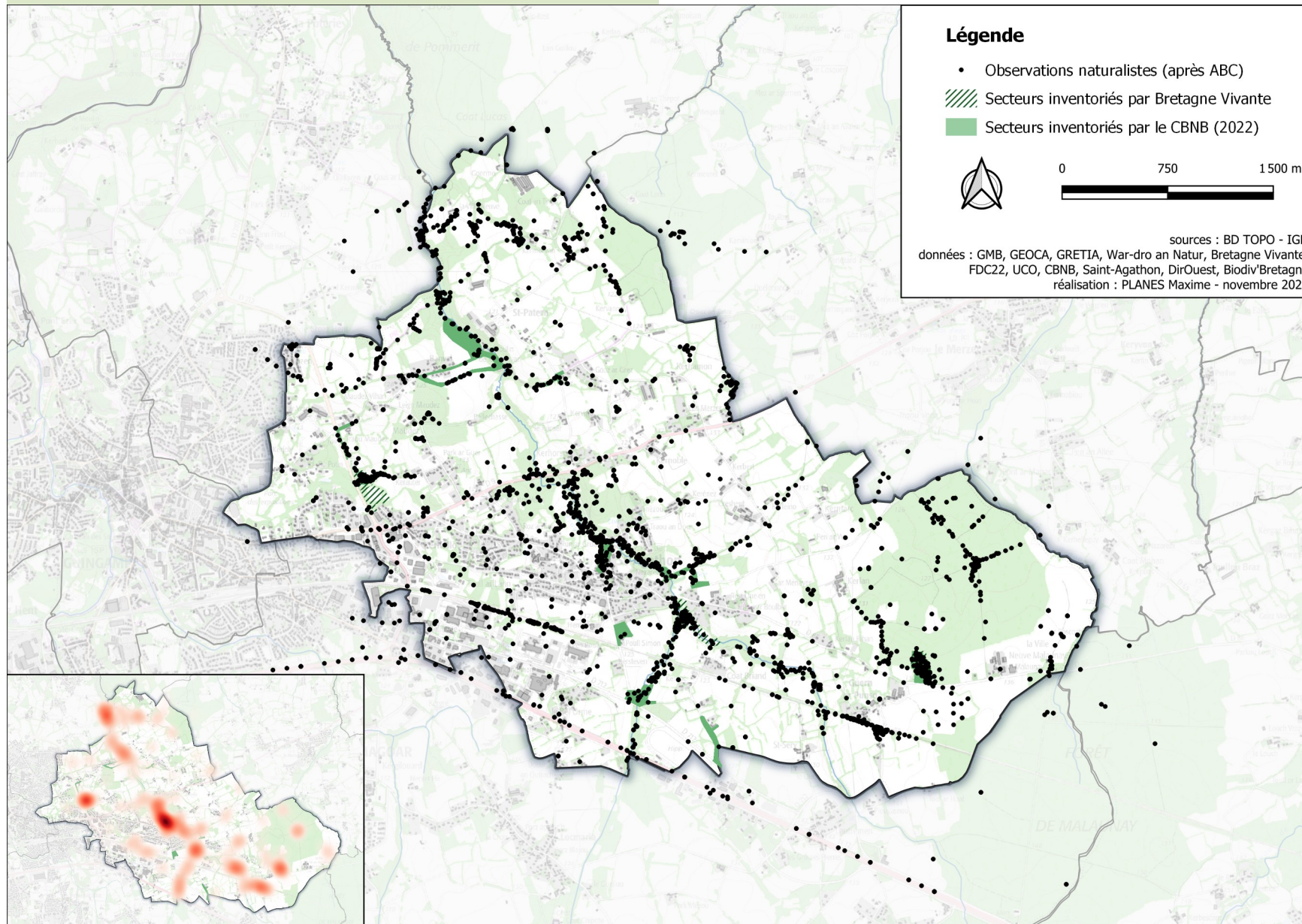
4. Trames des continuités pour les Chiroptères en Bretagne



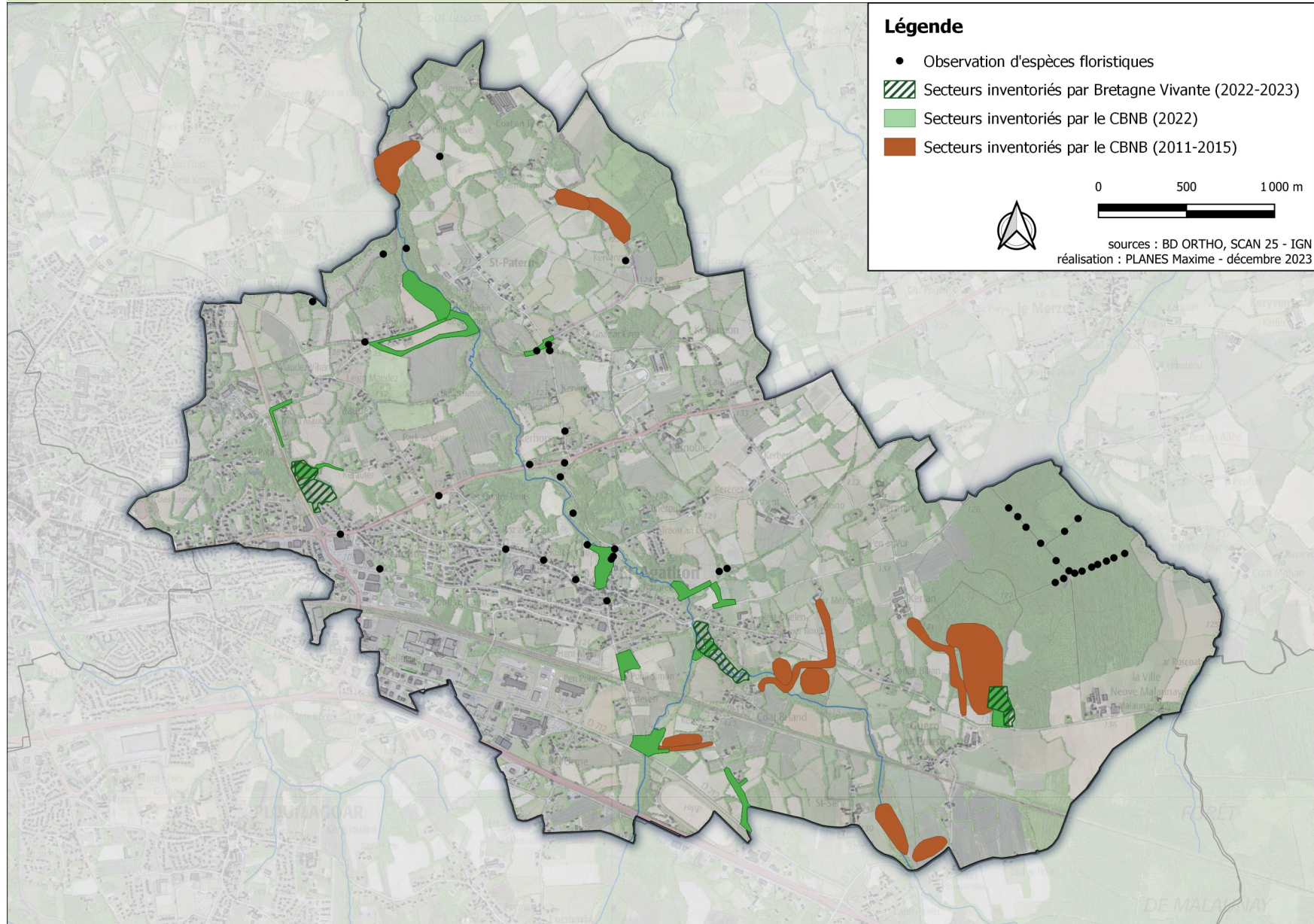
6. Trames des continuités pour les Mammifères semi-aquatiques en Bretagne



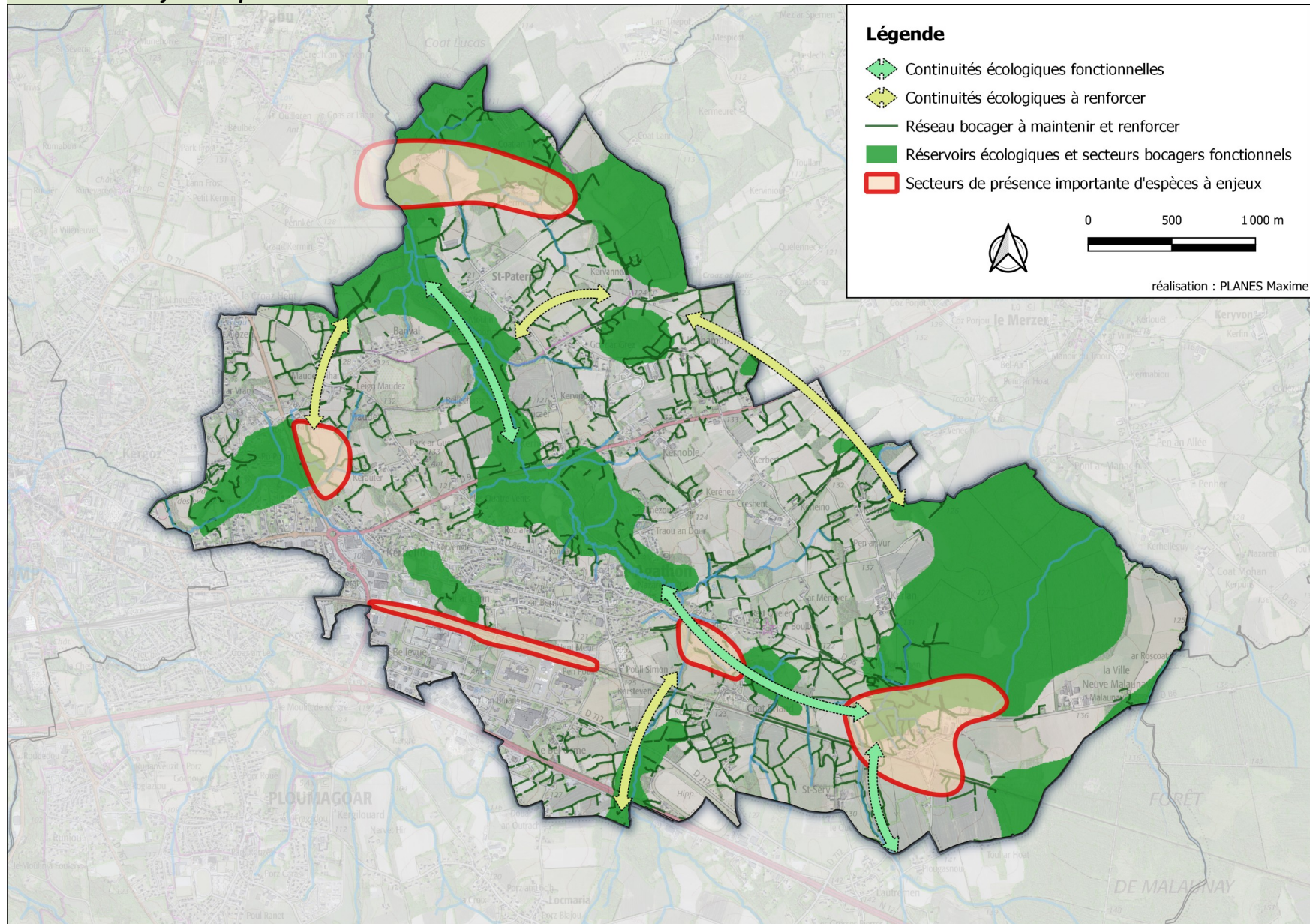
7. Bilan des connaissances naturalistes sur le territoire communal



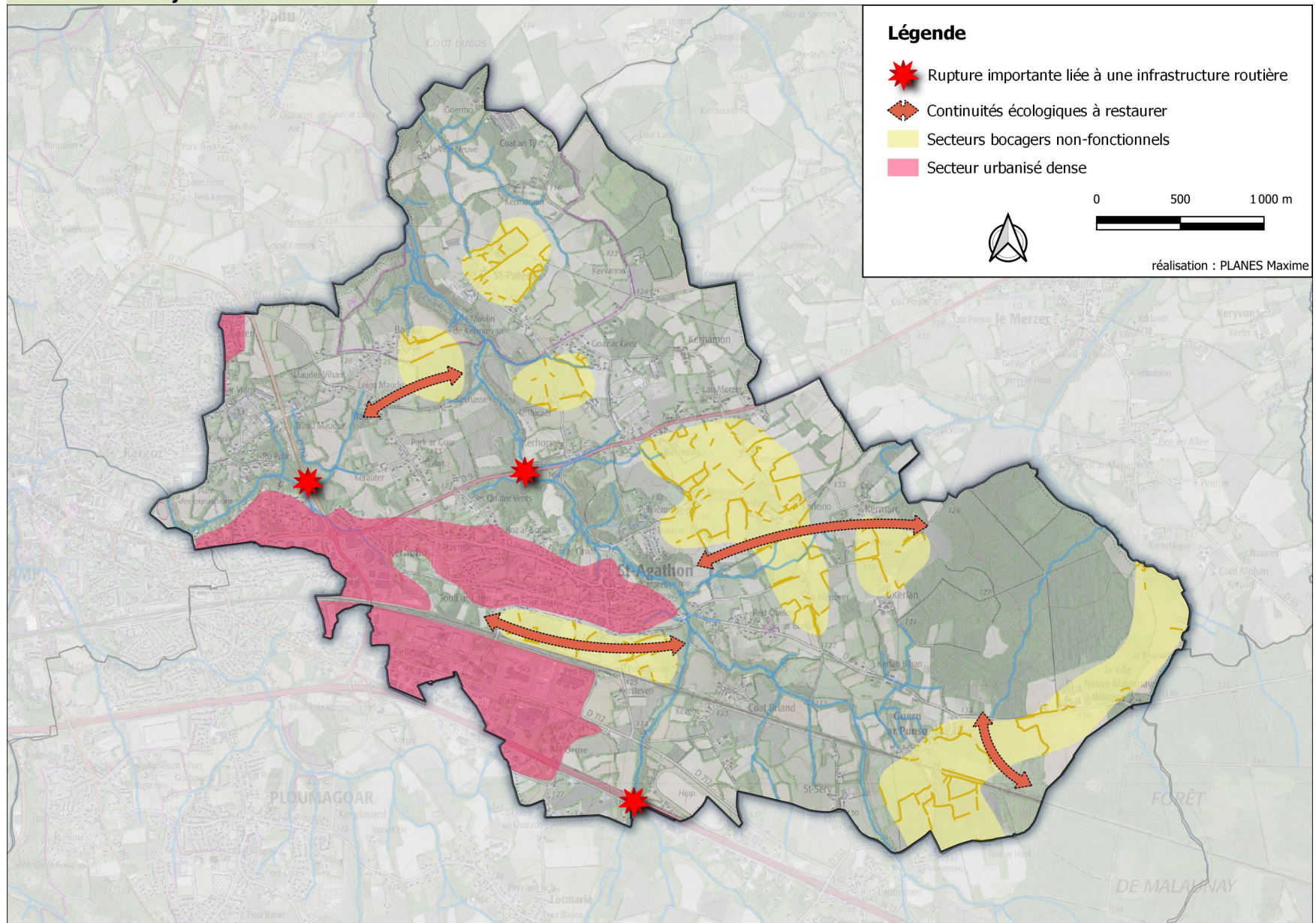
8. Bilan des connaissances botaniques sur le territoire communal



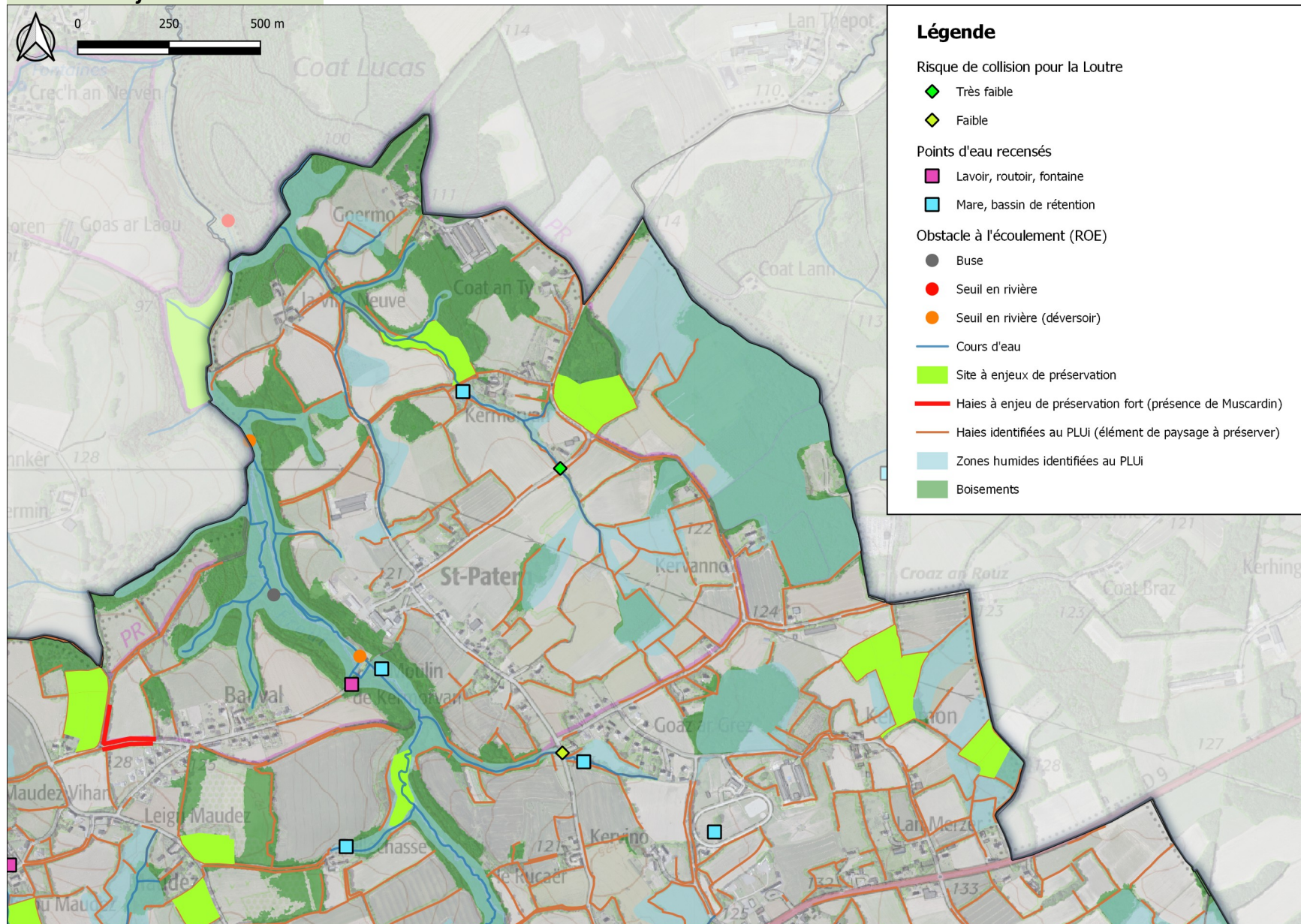
9. Secteurs à enjeux de préservation



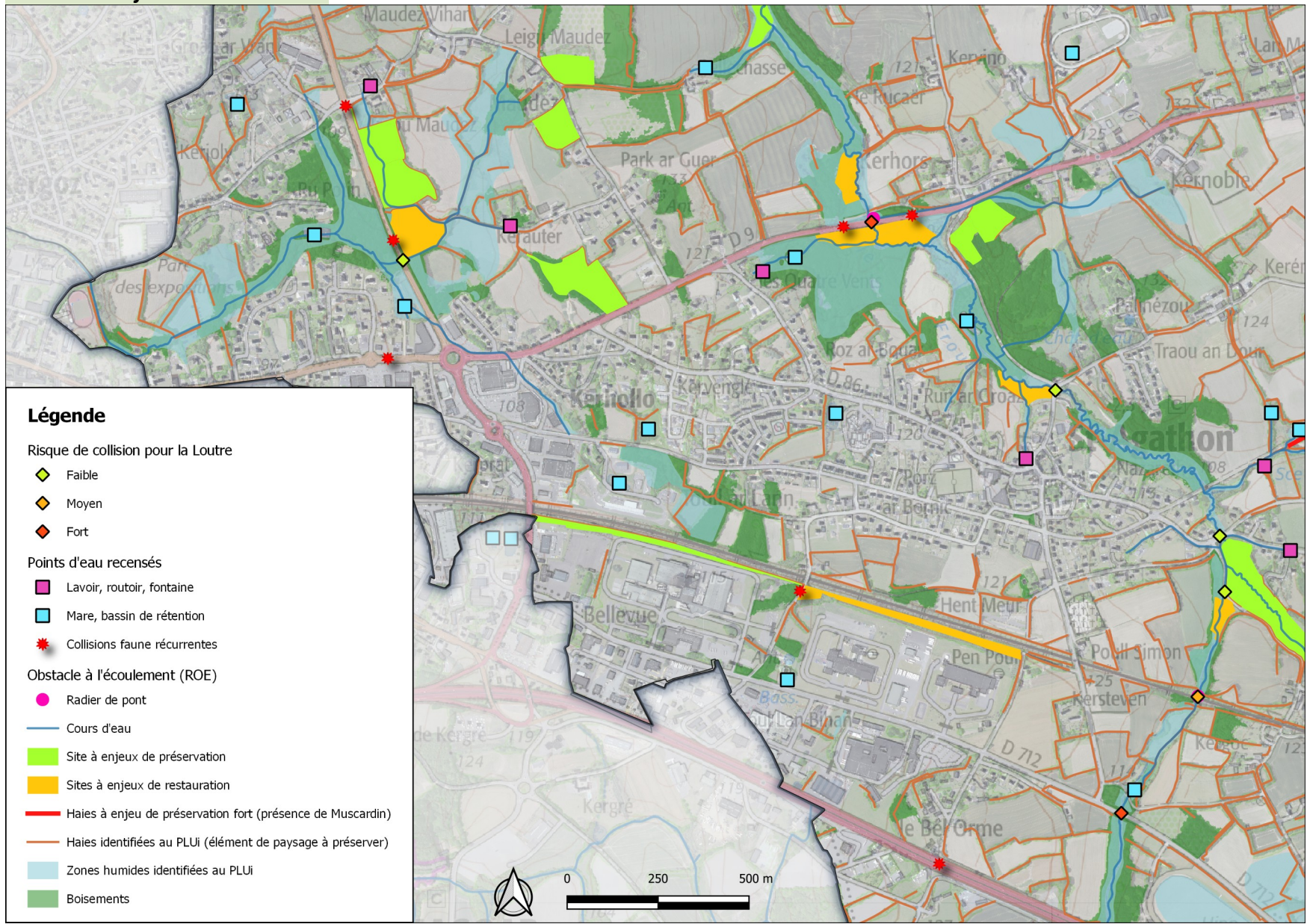
10. Secteurs à enjeux de restauration



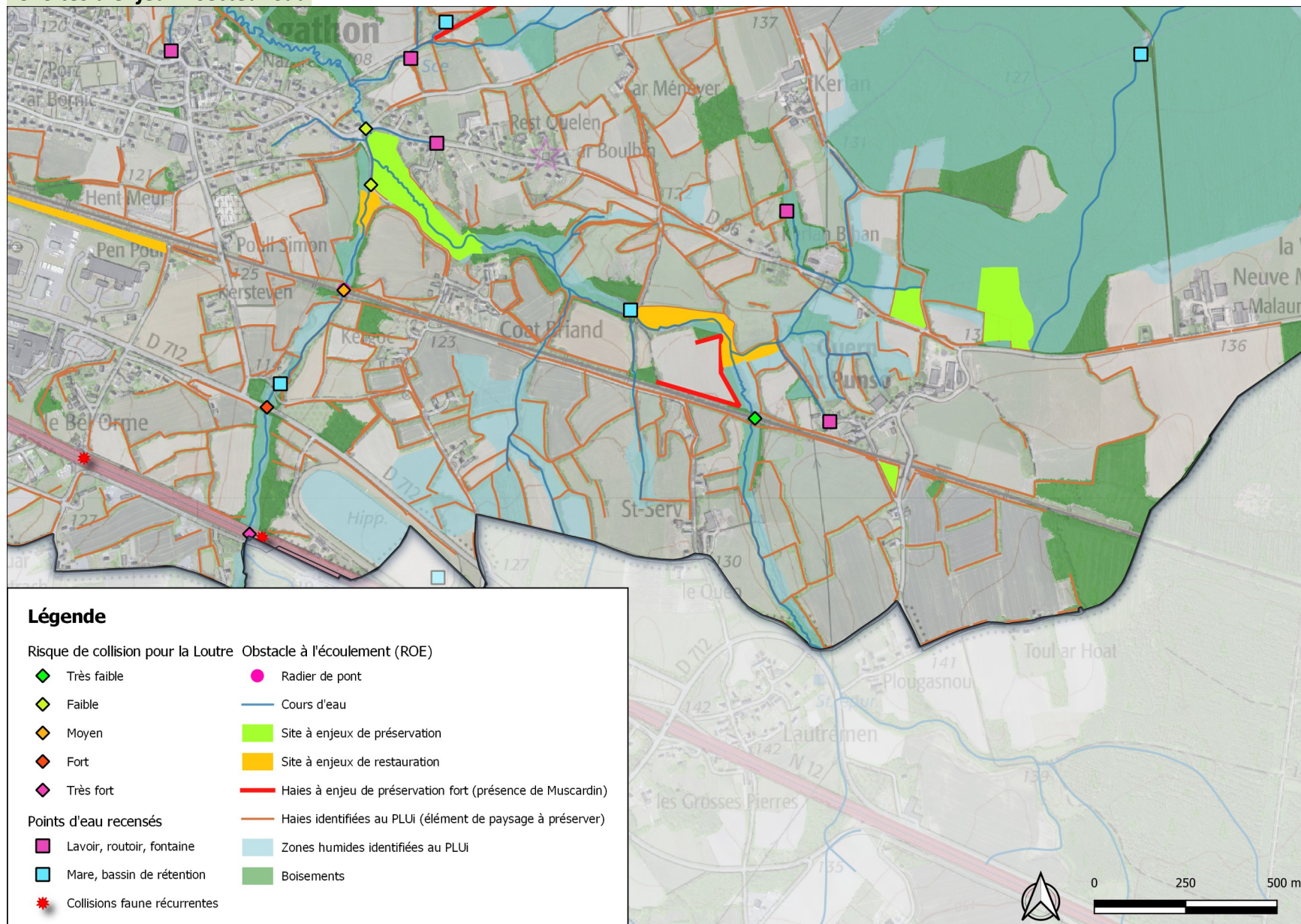
11. Sites à enjeux : secteur nord



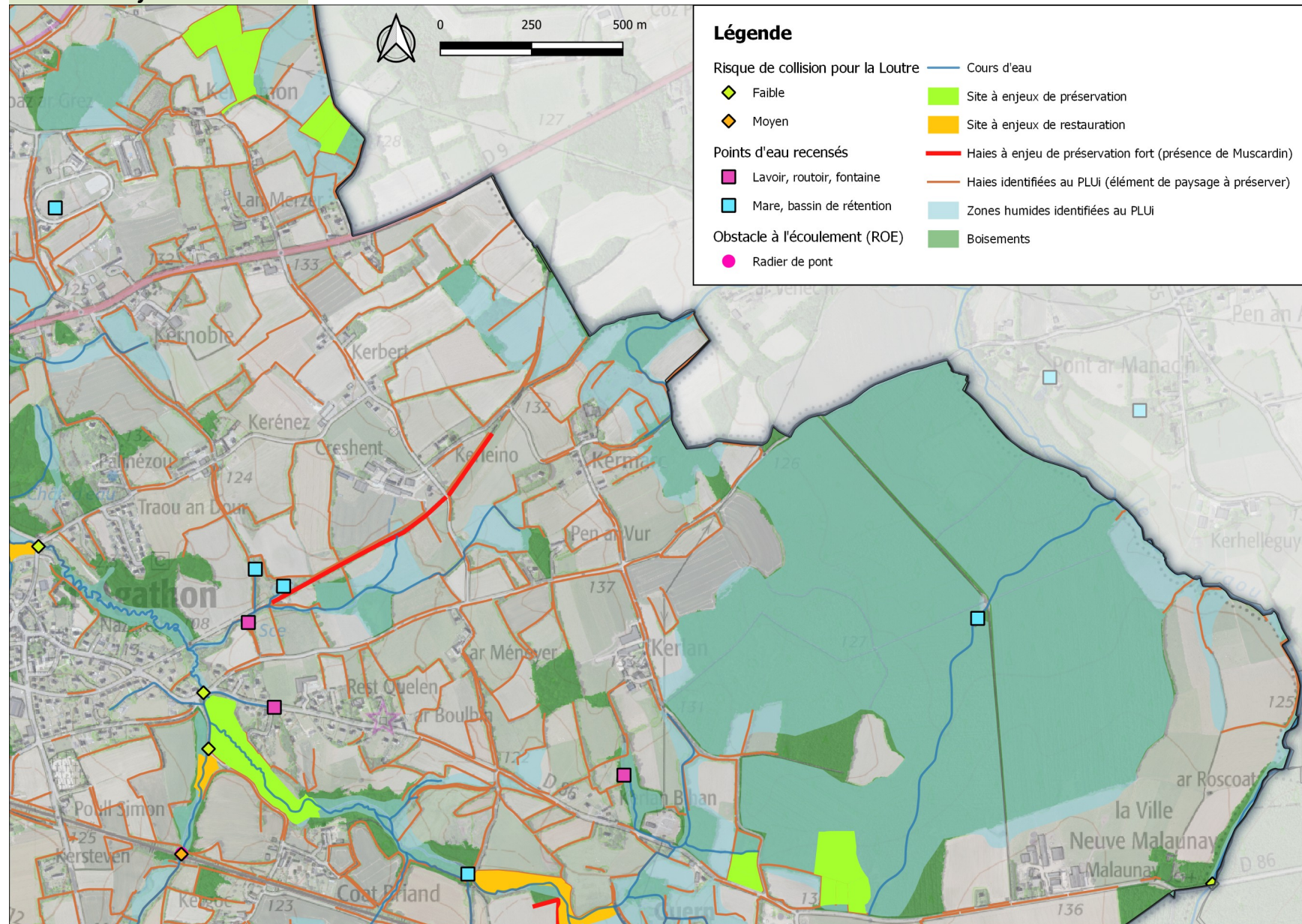
12. Sites à enjeux : secteur ouest



13. Sites à enjeux : secteur sud



14. Sites à enjeux : secteur est



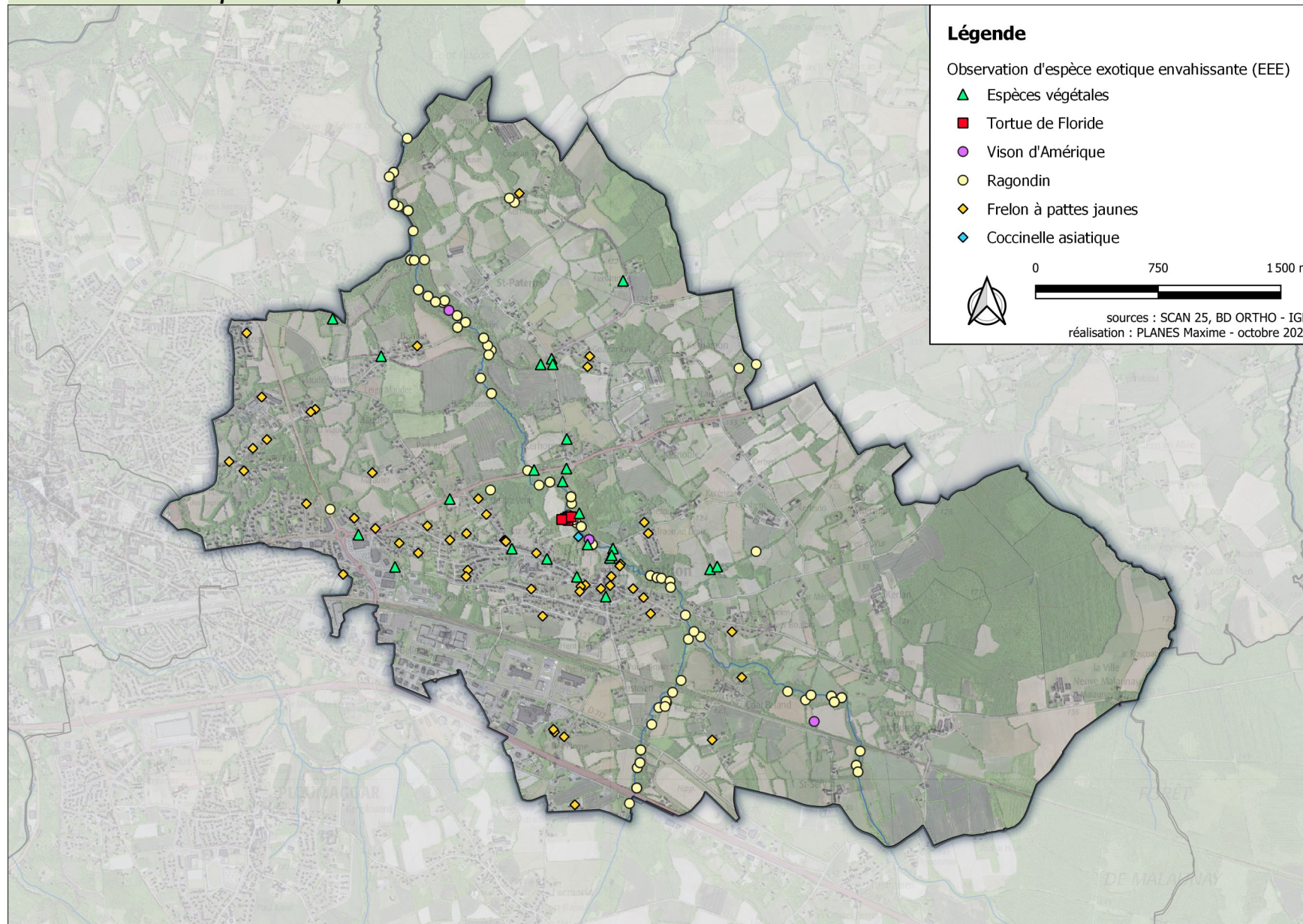
15. Synthèse des sites à enjeux communaux

Identifiant cadastral	Nom du secteur ou lieu-dit	Type de milieu	État de conservation	Menaces	Préconisations	Espèces à enjeux présentes	Niveau d'enjeu
C 187 C 188 C 189 C 190	Guern ar Punso - Malaunay	Prairies humides en lisière	Très bon	Changement de pratiques agricoles	· poursuite de la gestion actuelle (fauchage avec exportation) · contrôle des arbres en lisière nord-est	- Grenouille rousse (site de ponte majeur) - Lézard vivipare - diversité importante en Lépidoptères - Prêle littorale	FORT
C 266	Nazareth - Coat Briand	Mégaphorbiaie	Bon	Fermeture progressive du milieu (prairie abandonnée)	· mise en place d'un fauchage annuel sur une partie du site · contrôle des ronciers en lisière · maintien d'une végétation haute en partie nord-ouest	- Campagnol amphibie (forte densité) - Vipère péliade - Lézard vivipare - Grenouille rousse	FORT
C 194 C 195	Guern ar Punso	Prairie humide	Bon	Changement de pratiques agricoles	· poursuite de la gestion actuelle	- Campagnol amphibie - Conocéphale des Roseaux	MOYEN
C 870	Guern ar Punso (pont)	Friche sèche Verger	Bon	Changement de pratiques, abandon	· poursuite de la gestion actuelle	- Vipère péliade	MOYEN
AR 2	ZI de Bellevue	Voie ferrée désaffectée (secteur ouest)	Bon	Changement d'utilisation du site	· réouverture partielle régulière	- Lézard des murailles - Coronelle lisse	MOYEN
B 1042 B 1823	Kerhors	Friche sèche Fourré sec	Bon	Changement de pratiques, abandon	· poursuite de la gestion actuelle	- Vipère péliade - Lézard vivipare	MOYEN
AH 12 AH 58	Kerhollo	Friche sèche Fourré sec	Bon	Urbanisation, abandon	· maintien du milieu semi-ouvert	- Vipère péliade - Lézard vivipare	MOYEN
AD 38 AD 39 AD 40	Kerauter - D712	Prairie humide Friches humides	Bon	Changement de pratiques	· poursuite de la gestion actuelle	- Vipère péliade - Lézard vivipare - Point-de-Hongrie	MOYEN
AD 27	Maudez	Friche sèche	Bon	Changement de pratiques, abandon	· poursuite de la gestion actuelle	- Lézard vivipare	MOYEN
A 620	Maudez	Fourré sec	Bon	Abandon	· maintien du milieu semi-ouvert	- Linotte mélodieuse - Vipère péliade - Lézard vivipare	MOYEN
A 512 A 513	Banval	Prairies, Friche en lisière	Bon	Changement de pratiques	· maintien des lisières favorables	- Vipère péliade - Lézard vivipare	MOYEN
A 560 A 563	Bel Chass - Le Frouit	Prairie humide	Bon	Changement de pratiques, abandon	· poursuite de la gestion actuelle	- Campagnol amphibie - Grenouille rousse	MOYEN
B 900 B 134 B 139 B 140	Pabu - Le Frouit	Prairies humides	Très bon	Changement de pratiques agricoles	· poursuite de la gestion actuelle	- Campagnol amphibie - Grenouille rousse	FORT
A 14	Kermorvan	Prairie humide	Bon	Changement de pratiques, abandon	· poursuite de la gestion actuelle · protection des berges	- Vipère péliade - Lézard vivipare - diversité importante en Lépidoptères	MOYEN
A 38 A 1503 A 1515	Kermorvan	Prairies, Fourré sec	Bon	Changement de pratiques	· poursuite de la gestion actuelle · préservation du fourré	- Vipère péliade - Lézard vivipare - Grande tortue	MOYEN

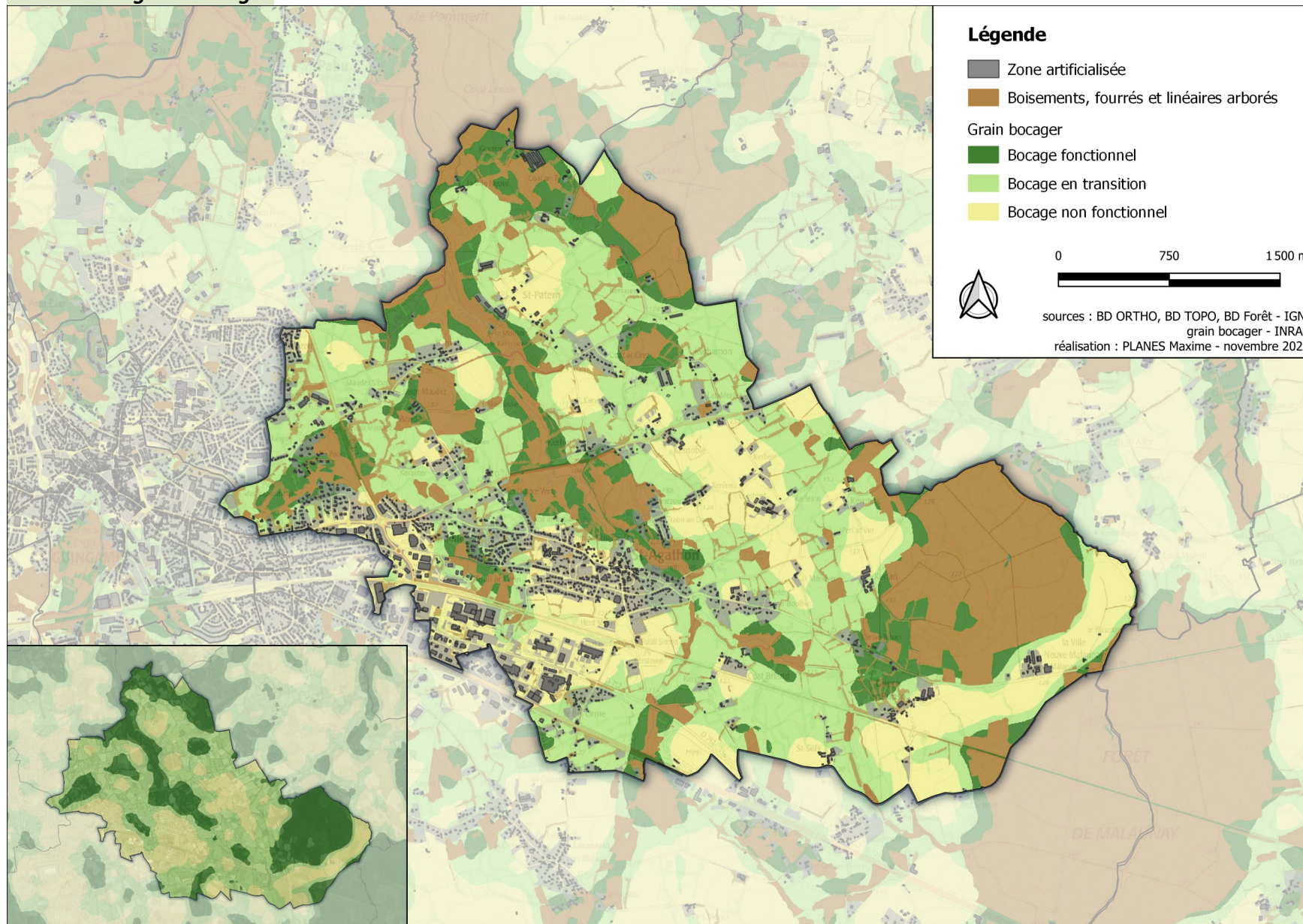
A 297 A 298 A 299	Kerhamon	Friches humides Fourrés humides	Bon	Abandon	· maintien du milieu semi-ouvert	- Vipère péliade - Lézard vivipare	MOYEN
A 311 A 312 A 313 A 314	Kerhamon	Friches humides Fourrés humides	Bon	Abandon	· maintien du milieu semi-ouvert	- Campagnol amphibie - Vipère péliade - Lézard vivipare	MOYEN

Identifiant cadastral	Nom du secteur ou lieu-dit	Type de milieu	État de conservation	Menaces	Préconisations	Espèces à enjeux présentes	Niveau d'enjeu
C 364 C 367	Coat Briand - Guern ar Punso	Prairie humide Mégaphorbiaie Friche humide	Moyen	Fermeture progressive du milieu	· fauchage annuel avec exportation · maintien d'une végétation haute sur une partie du site	- Campagnol amphibie - Grenouille rousse	MOYEN
C 255 C 256	Nazareth - Coat Briand	Zone humide remblayée Friche	Mauvais	Perte de fonctionnalité Fermeture du milieu	· diagnostic précis de l'état de dégradation en vue d'une restauration		FORT
AN 80	ZI de Bellevue	Voie ferrée désaffectée (secteur est)	Moyen	Fermeture progressive du milieu	· réouverture partielle par suppression sélective d'arbres · contrôle des arbustes et jeunes arbres	- Vipère péliade - Lézard des murailles	FORT
AK 31	Traou an Dour	Zone humide remblayée	Mauvais	Perte de fonctionnalité	· gestion différenciée	- Vipère péliade	MOYEN
AK 6 AK 9	Kerhors	Mégaphorbiaie Friche humide	Moyen	Fermeture progressive du milieu	· fauchage avec export régulier	- Campagnol amphibie - Vipère péliade - Grenouille rousse	MOYEN
A 587	Kerhors	Friche humide	Moyen	Fermeture progressive du milieu	· fauchage avec export régulier		MOYEN
AH 3	Kerauter - D712	Prairie humide - fruticée	Moyen	Fermeture progressive du milieu	· contrôle des jeunes arbres · gestion régulière des ronciers en lisière · fauchage avec export tous les 5 ans	- Vipère péliade - Lézard vivipare - diversité importante en Lépidoptères	MOYEN

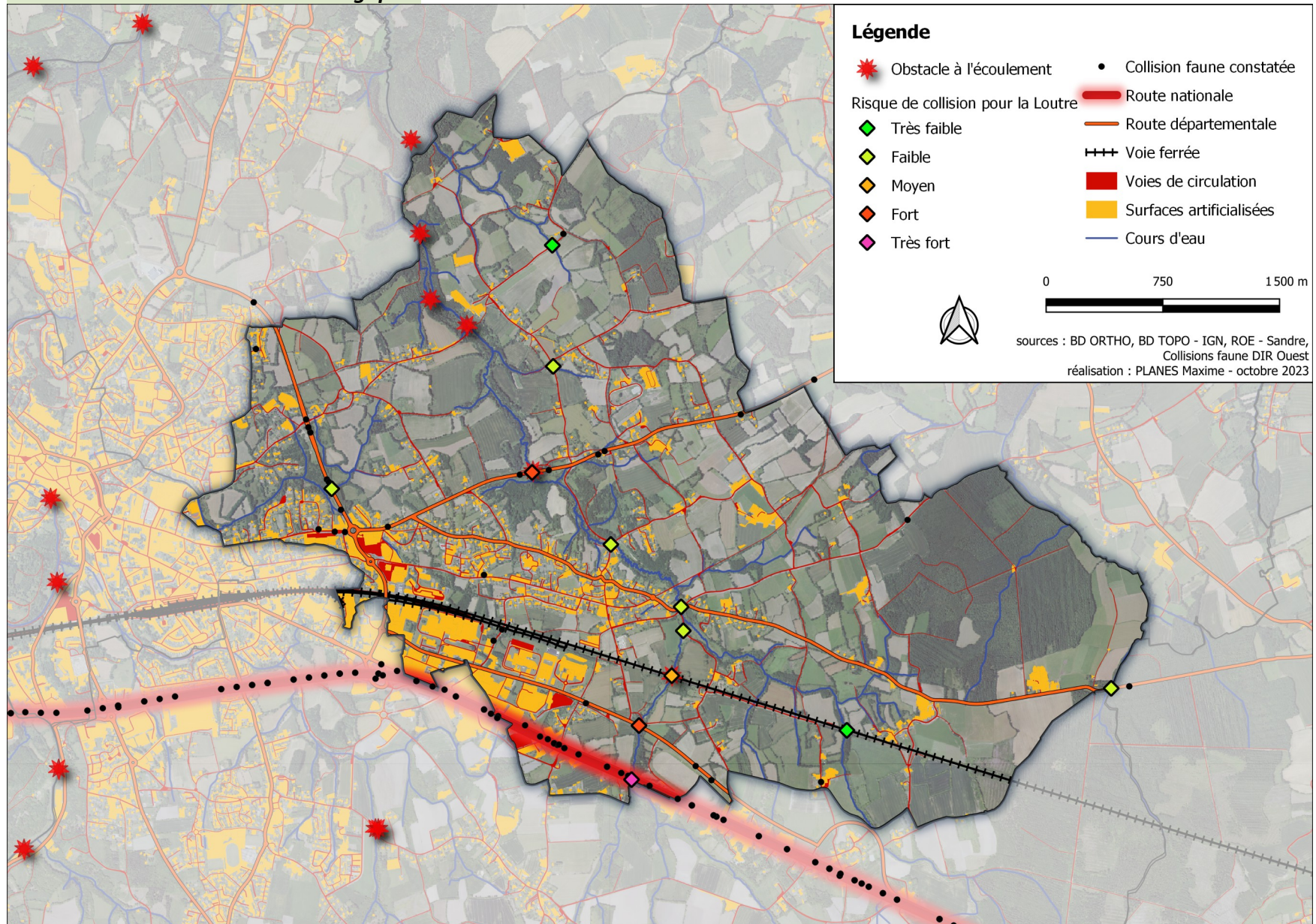
16. Observations d'Espèces Exotiques Envahissantes



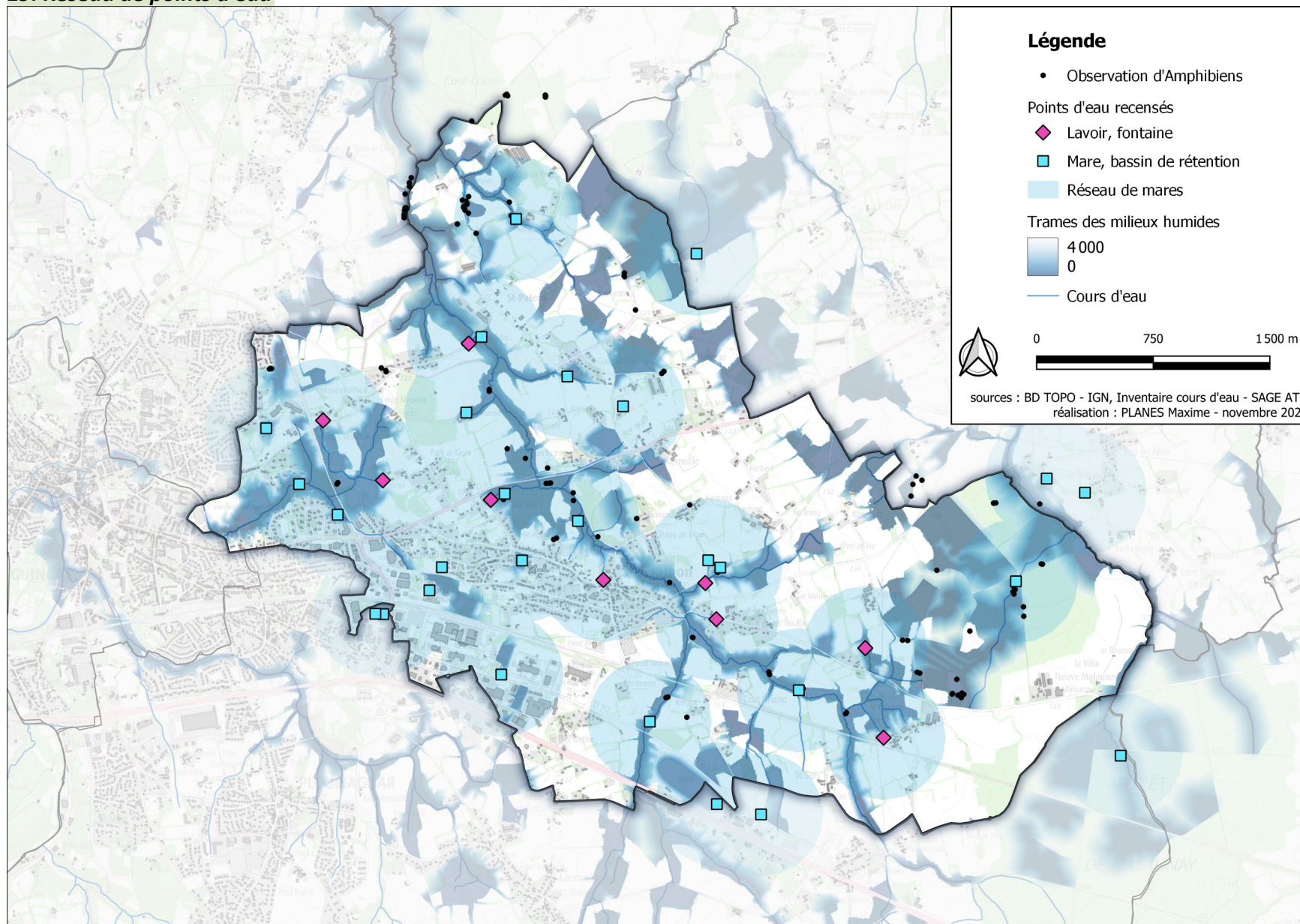
17. Carte du grain bocager



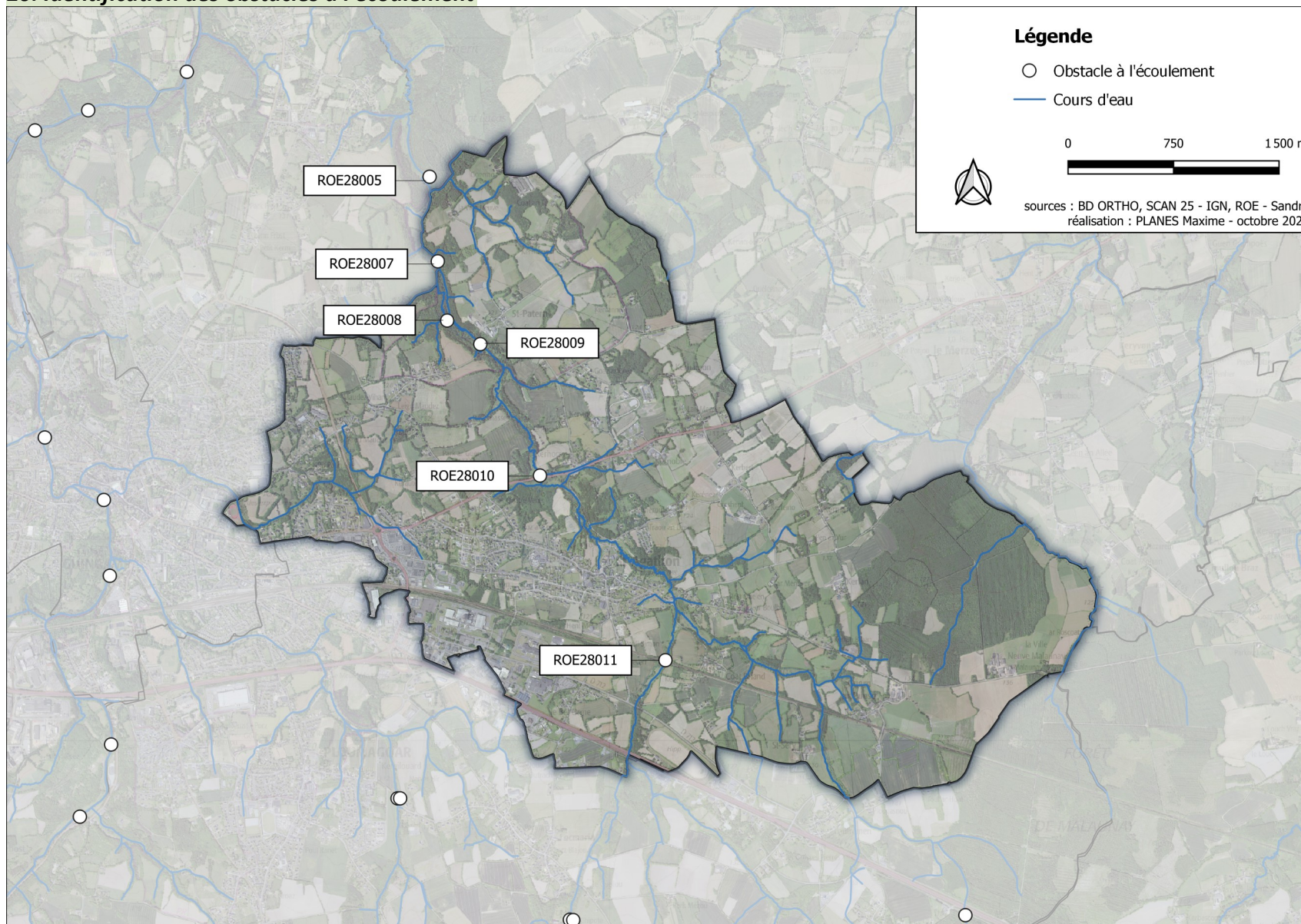
18. Obstacles aux continuités écologiques



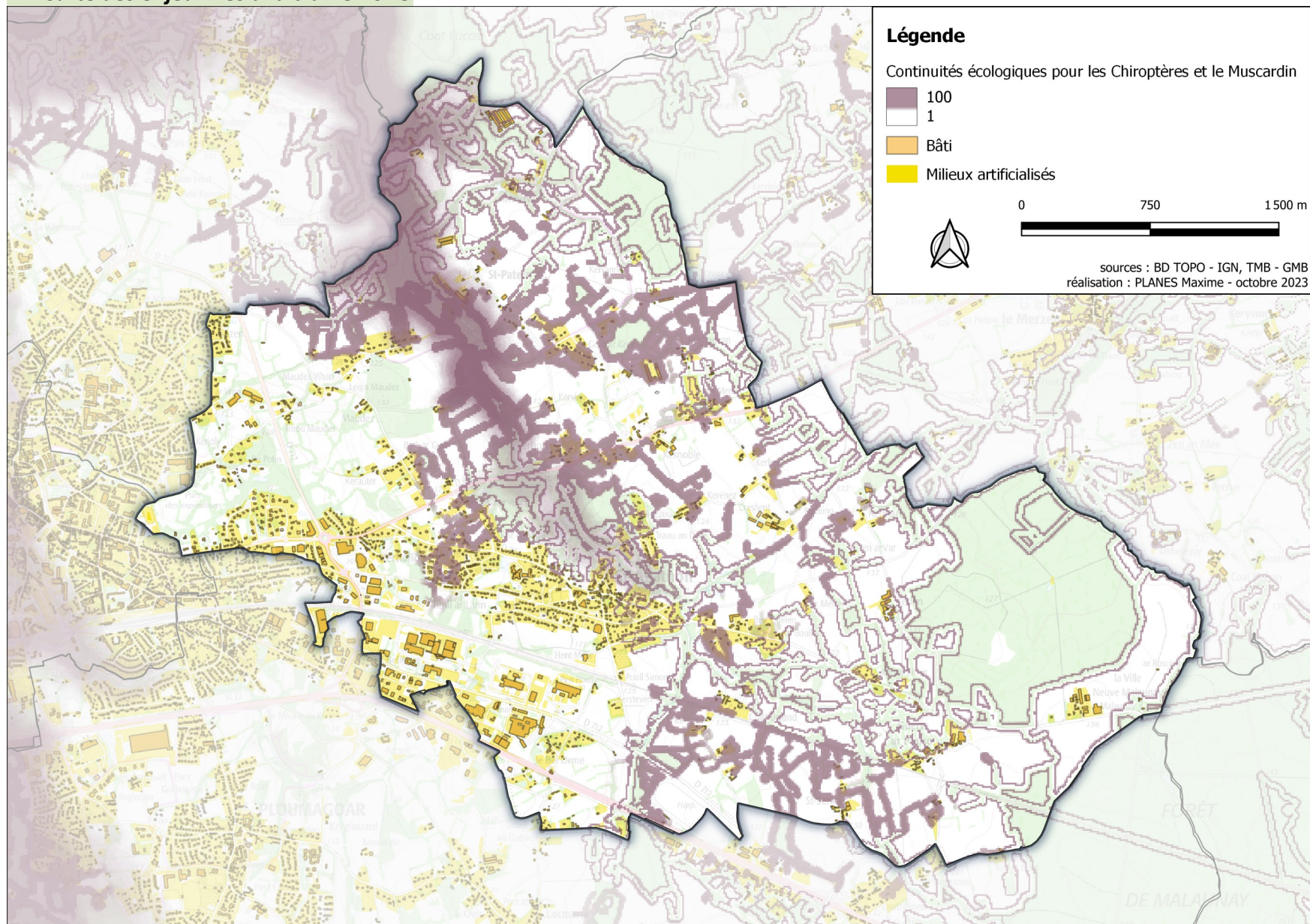
19. Réseau de points d'eau



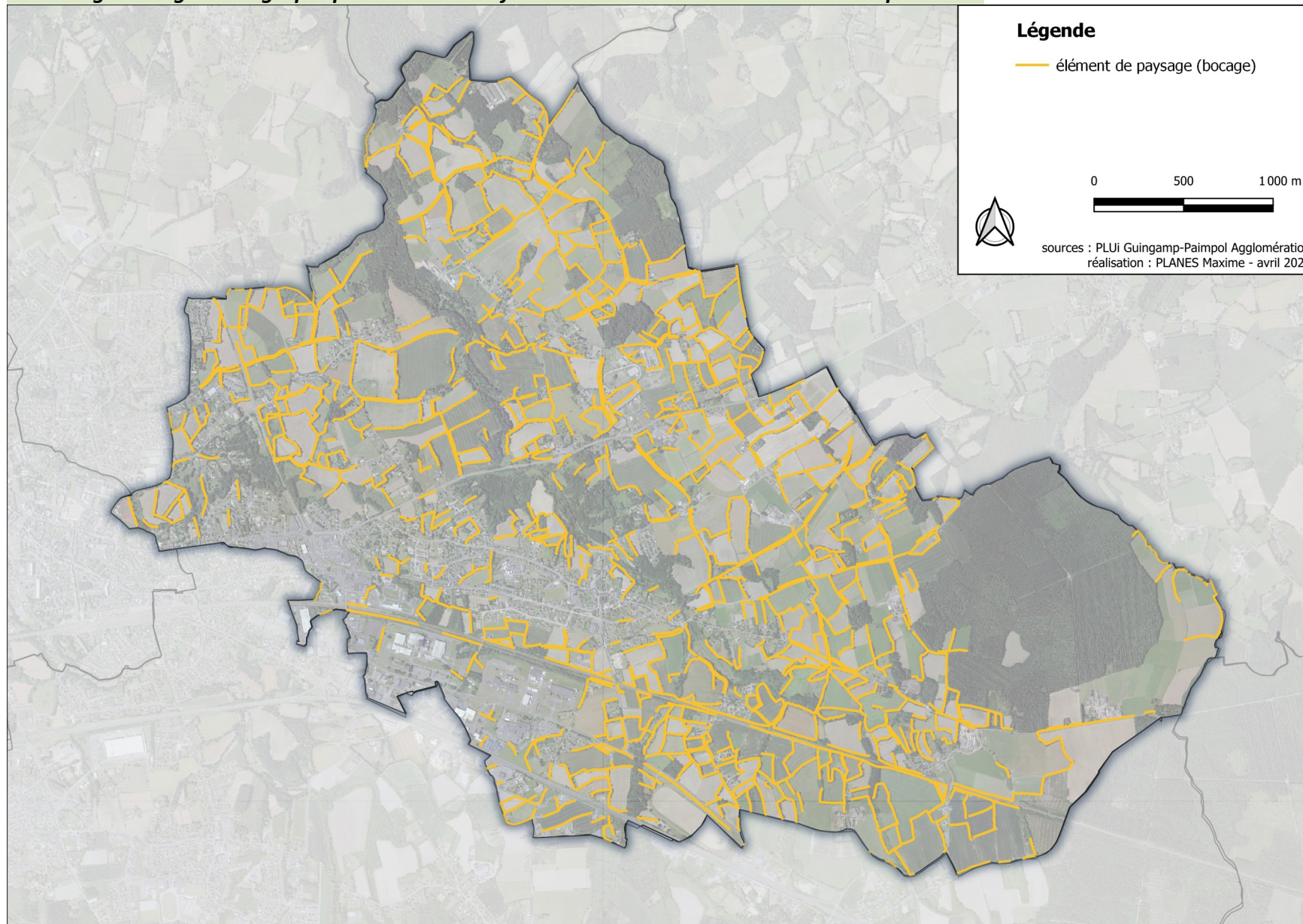
20. Identification des obstacles à l'écoulement



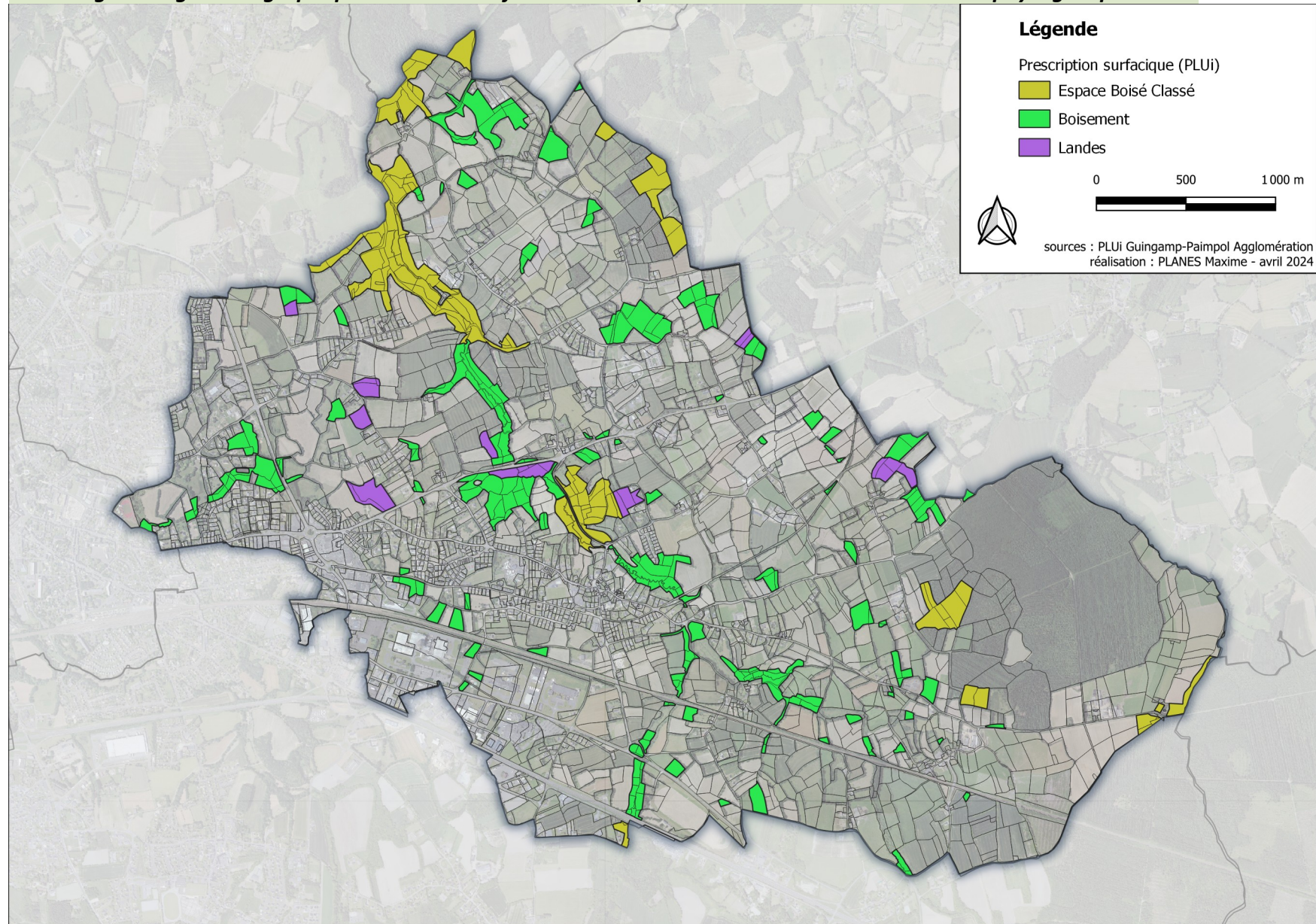
21. Carte des enjeux liés à la trame noire



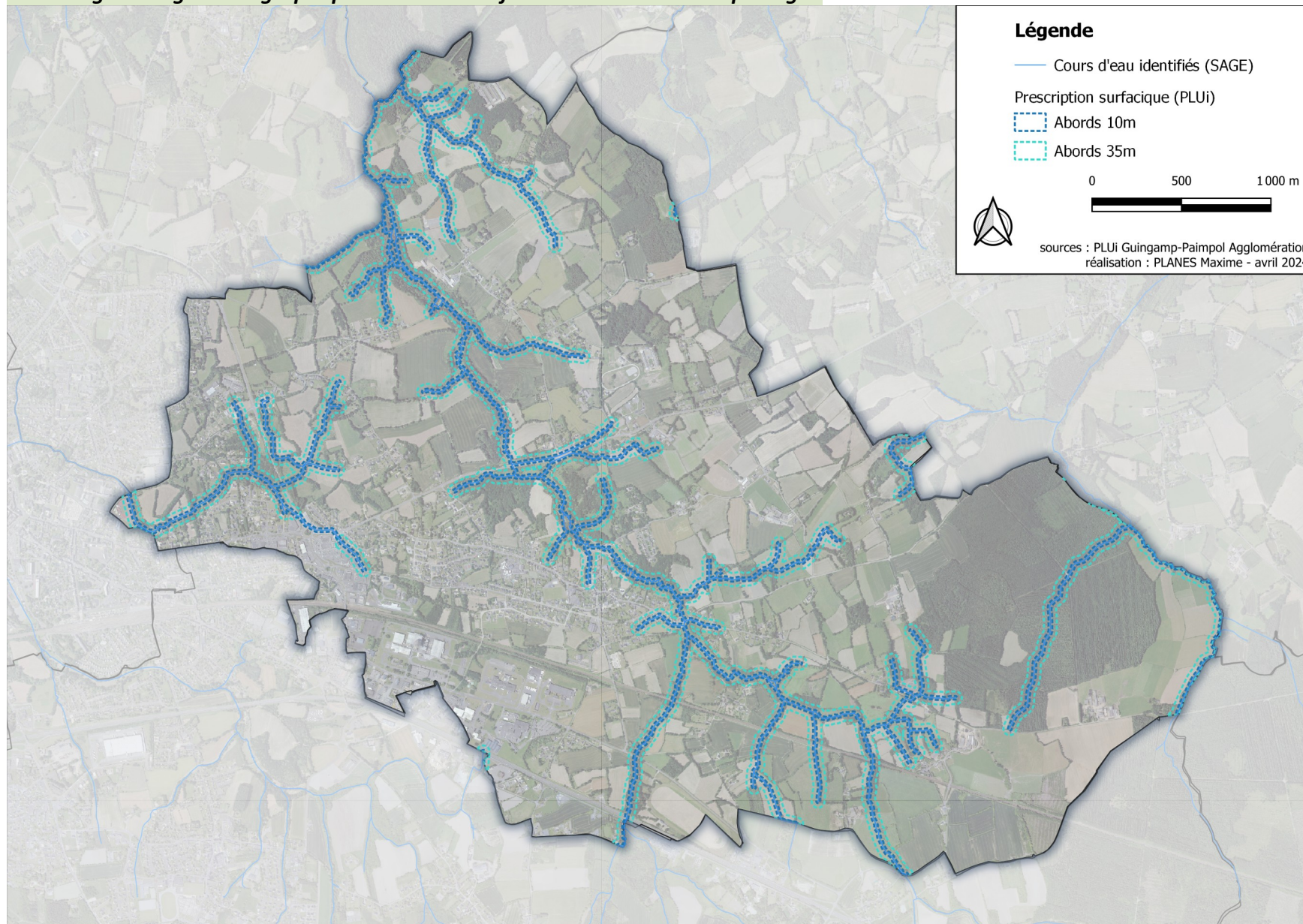
22. Zonage du règlement graphique du PLUi relatif à la TVB : éléments linéaires boisés à préserver



22. Zonage du règlement graphique du PLUi relatif à la TVB : Espaces boisés classés et éléments de paysage à préserver



22. Zonage du règlement graphique du PLUi relatif à la TVB : cours d'eau protégés



22. Zonage du règlement graphique du PLUi relatif à la TVB : zones humides à préserver

